



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

ELEVENTH YEAR

734th MEETING: 26 SEPTEMBER 1956
ème SÉANCE: 26 SEPTEMBRE 1956

ONZIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/734/Rev.1)	1
Statement by the President	1
Expression of welcome to Mr. Cornut-Gentille, representative of France	1
Adoption of the agenda	2

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/734/Rev.1)	1
Déclaration du Président	1
Souhais de bienvenue à M. Cornut-Gentille, représentant de la France	1
Adoption de l'ordre du jour	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*
* * *

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

SEVEN HUNDRED AND THIRTY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 26 September 1956, at 3 p.m.

SEPT CENT TRENTE-QUATRIEME SEANCE

Tenue à New-York, le mercredi 26 septembre 1956, à 15 heures.

President: Mr. E. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, Cuba, France, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

Provisional agenda (S/Agenda/734/Rev.1)

1. Adoption of the agenda.
2. Situation created by the unilateral action of the Egyptian Government in bringing to an end the system of international operation of the Suez Canal, which was confirmed and completed by the Suez Canal Convention of 1888.
3. Actions against Egypt by some Powers, particularly France and the United Kingdom, which constitute a danger to international peace and security and are serious violations of the Charter of the United Nations.

Statement by the President

1. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I have today received from the Secretary-General a communication [S/3658] informing me, as President of the Security Council, of the regrettable events which have taken place in Palestine in the past few days. No request is made in this communication for a meeting of the Security Council, but I have had it circulated for the information of members of the Council.
2. At all events, I wish as President to express my sorrow at the loss of life sustained by both contesting parties in Palestine in the past few days, and my concern at the course events are taking there.

Expression of welcome to Mr. Cornut-Gentille, representative of France

3. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I believe that I speak for the whole Security Council in extending a most cordial welcome to Mr. Cornut-Gentille, the new representative of France to the Security Council.
4. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I should like to join my voice to the President's, and say how delighted I am to welcome here the new representative of France, with whom I have had the good fortune to

Président: M. E. NUÑEZ PORTUONDO (Cuba).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, Cuba, France, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/734/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez de 1888.
3. Mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Egypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la Charte des Nations Unies.

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'ai reçu aujourd'hui du Secrétaire général une communication [S/3658] qui informe le Président du Conseil de sécurité des regrettables événements qui se sont déroulés ces jours derniers en Palestine. Bien que cette communication ne demande pas la convocation du Conseil de sécurité, j'en ai fait distribuer le texte aux membres du Conseil.
2. En ma qualité de Président, je tiens, en tout cas, à exprimer la peine que j'éprouve devant les pertes en vies humaines que les deux parties ont subies ces jours derniers en Palestine. Je voudrais également exprimer ma préoccupation en ce qui concerne le cours que prennent les événements dans cette région.

Souhaits de bienvenue à M. Cornut-Gentille, représentant de la France

3. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je pense interpréter les sentiments de tous les membres du Conseil de sécurité en souhaitant très cordialement la bienvenue au nouveau représentant de la France au Conseil de sécurité, M. Cornut-Gentille.
4. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais m'associer aux paroles que vient de prononcer le Président, et dire combien je suis heureux d'accueillir parmi nous le nouveau repré-

establish close and most intimate relations during the past few days since his arrival.

5. Mr. CORNUT-GENTILLE (France) (*translated from French*): I very much appreciate your kind words, and thank you for them. May I, in my turn, greet you and say to all the members of the Security Council that they may be sure they will always find me a courteous and loyal colleague.

Adoption of the agenda

6. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In a communication dated 23 September 1956 [S/3654], the representatives of France and the United Kingdom asked for a meeting of the Security Council to be held on Wednesday, 26 September, to consider the following item:

"Situation created by the unilateral action of the Egyptian Government in bringing to an end the system of international operation of the Suez Canal, which was confirmed and completed by the Suez Canal Convention of 1888".

7. By a communication dated 24 September 1956 [S/3656], the Permanent Representative of Egypt to the United Nations requested that the Security Council should be urgently convened to consider the following:

"Actions against Egypt by some Powers, particularly France and the United Kingdom, which constitute a danger to international peace and security and are serious violations of the Charter of the United Nations".

8. In conformity with this request by Egypt, the provisional agenda for this meeting was amended, and is now before the Council for its consideration.

9. I hope that in the discussion which may develop on the adoption of the agenda, representatives will confine their remarks to the procedural aspects of the problem, and not enter into questions of substance, which can be discussed when the agenda has been adopted.

10. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I shall, of course, comply with the President's wishes and, without going into points of substance, I shall confine myself today to a few remarks arising out of the provisional agenda before us. This is, I feel sure, the best way to conduct our proceedings at this meeting since, as I think all members are aware, the Foreign Ministers of several of the States represented in this Council, including the British Secretary of State, Mr. Lloyd, hope to take part in a substantive debate later next week.

11. I now turn to the revised provisional agenda before us, and I propose first to deal with item 2, which the representative of France and I asked to be considered by the Council in a letter which we addressed to the President of the Security Council on 23 September 1956 [S/3654].

12. It has for some time been in our minds that the situation created by the Egyptian Government might make it necessary for us to have recourse to the

sentant de la France, avec lequel j'ai déjà eu l'occasion d'établir des relations très étroites pendant ces derniers jours.

5. M. CORNUT-GENTILLE (France): Je suis très sensible aux paroles que vous avez bien voulu m'adresser et vous en remercie. Voulez-vous me permettre, en retour, de vous saluer et de dire à tous les membres du Conseil de sécurité combien ils peuvent être assurés de trouver en moi un collègue toujours courtois et loyal.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Par une communication en date du 23 septembre 1956 [S/3654], les représentants de la France et du Royaume-Uni ont demandé que le Conseil de sécurité se réunisse le mercredi 26 septembre pour examiner la question suivante:

"Situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez de 1888."

7. Par une communication en date du 24 septembre 1956 [S/3656], le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé une réunion urgente du Conseil de sécurité pour examiner la question suivante:

"Mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Égypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la Charte des Nations Unies."

8. Conformément à cette demande de l'Égypte, l'ordre du jour provisoire de la présente séance a été modifié et le Conseil en est saisi.

9. J'espère que, dans le débat qui va s'engager sur l'adoption de l'ordre du jour, les membres limiteront leurs observations aux questions de procédure, sans aborder le fond, lequel pourra être examiné une fois l'ordre du jour adopté.

10. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Bien entendu, je me conformerai au désir du Président et, sans aborder les questions de fond, je me bornerai aujourd'hui à quelques remarques sur l'ordre du jour provisoire dont nous sommes saisis. C'est là, j'en suis convaincu, la meilleure façon de conduire nos travaux à la présente séance, puisque — je crois que tous les membres du Conseil le savent — les ministres des affaires étrangères de plusieurs des États représentés au Conseil, y compris le Secrétaire d'État du Royaume-Uni, M. Lloyd, espèrent participer au débat sur le fond, au cours de la semaine prochaine.

11. J'en viens à l'ordre du jour provisoire révisé dont nous sommes saisis. Je me propose de traiter tout d'abord du point 2 que, dans une lettre que nous avons adressée au Président du Conseil de sécurité le 24 septembre 1956 [S/3654], le représentant de la France et moi avons demandé au Conseil d'examiner.

12. Depuis quelque temps déjà, nous pensions que la situation créée par le Gouvernement de l'Égypte pourrait nous obliger à nous adresser au Conseil de

Security Council. This possibility was indeed discussed at a very early stage in the crisis, during the first London Conference convened on 16 August 1956, as a result of which eighteen States, representing between them 90 per cent of the user interests in the Canal, put forward proposals to the Egyptian Government for the future operation of the Canal.

13. The members of the Council will recall that, as a result of the refusal of the Egyptian Government to negotiate on the basis of those proposals, the representative of France and I addressed a letter to the President of the Security Council on 12 September 1956 [S/3645] in which it was stated that, in the opinion of our two Governments, the situation, if allowed to continue, "would constitute a manifest danger to peace and security".

14. The possibility of recourse to the Security Council was further considered at a subsequent meeting in London on 19 September 1956, attended by representatives of those eighteen Governments which have recently decided to form an association to protect their interests. It was the general view at that conference that the time was ripe to come to the Security Council. Consequently, the United Kingdom Government and the French Government took the decision to bring the situation here.

15. We have done this because we consider that the time has come to bring the attention of the Security Council to the situation which I have briefly described. We hope that the Council will give full and careful consideration to this situation. It is one which affects the vital interests of many nations—indeed directly or indirectly the whole world.

16. From the beginning of this crisis, precipitated as it was by the hasty and ill-considered action of the Egyptian Government, we have been acting consistently in the spirit of the Charter of the United Nations. We are now coming in good faith to the Security Council of the United Nations in an effort to improve thereby the prospects of a peaceful outcome, and we are confident that this Council will be animated by the desire to preserve the rule of law and redress a situation which threatens the very life and strength of so many nations. We think it right that the United Nations should be given this opportunity to assert the rule of law and help towards a peaceful solution. As a not unimportant Member of the United Nations, and as one of the architects of the Charter, the United Kingdom will make its contribution to that end.

17. The full nature of our purposes in coming to the Security Council will be unfolded later, when we enter upon the substantive debate. It will also depend on our estimate of what the United Nations can do in this matter in which we look for a just solution. This estimate will naturally be affected by the course of the debate in this Council on which we have now embarked.

18. I now turn to the item proposed by Egypt, which is listed as the third item on our revised provisional agenda. This is a strangely worded item. It speaks in a vague and unsubstantiated way of actions by some Powers. Those Powers are not specified. This suggests to me rather ominous overtones. The item contains accusations against France and the United Kingdom. I do not think I need say more now than to point out that this is clearly a propaganda move designed to

sécurité. Cette éventualité a même été examinée tout au début de la crise, pendant la première Conférence de Londres qui s'est réunie le 16 août 1956 et à la suite de laquelle 18 Etats, représentant ensemble 90 pour 100 des intérêts des usagers du canal, ont soumis au Gouvernement égyptien des propositions touchant la gestion future du canal.

13. Les membres du Conseil se souviendront que, le Gouvernement égyptien ayant refusé de négocier sur la base de ces propositions, le représentant de la France et moi avons adressé au Président du Conseil de sécurité, le 12 septembre 1956, une lettre [S/3645] dans laquelle nous indiquions que nos deux gouvernements considéraient que, si cette situation se prolongeait, elle "constituerait un danger manifeste pour la paix et la sécurité".

14. La possibilité d'un recours au Conseil de sécurité a été de nouveau examinée dans une réunion tenue à Londres le 19 septembre 1956, à laquelle ont participé les représentants des 18 gouvernements qui ont récemment décidé de constituer une association pour protéger leurs intérêts. L'opinion générale de la Conférence a été que le moment était venu de porter la question devant le Conseil de sécurité. En conséquence, le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement français ont pris la décision de s'adresser au Conseil.

15. Nous l'avons fait parce que nous estimons que le moment était venu d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la situation que je viens de décrire brièvement. Nous espérons que le Conseil examinera cette situation avec beaucoup de soin et d'attention. En effet, les intérêts vitaux de bon nombre de nations et même, directement ou indirectement, ceux du monde entier sont en jeu.

16. Depuis le début de la crise provoquée par l'action précipitée et irréfléchie du Gouvernement égyptien, nous avons toujours agi dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, et c'est en toute bonne foi que nous nous adressons aujourd'hui au Conseil de sécurité des Nations Unies, afin d'augmenter ainsi les chances d'un règlement pacifique. Nous sommes convaincus que le Conseil sera animé du désir d'assurer le respect du droit et de corriger une situation qui menace la force et l'existence même de tant de nations. Nous pensons qu'il est juste de donner à l'Organisation des Nations Unies cette occasion de maintenir le règne du droit et de contribuer à une solution pacifique. Le Royaume-Uni, qui est l'un des architectes de la Charte et qui n'est pas sans influence parmi les Membres de l'Organisation, entend apporter sa contribution à cet effet.

17. L'objet de notre recours devant le Conseil de sécurité apparaîtra complètement lorsque le débat s'engagera sur le fond. Il dépendra aussi de ce que les Nations Unies nous sembleront pouvoir faire dans cette matière qui appelle une juste solution. Notre appréciation à cet égard sera évidemment déterminée par la tournure que prendra le débat au Conseil.

18. J'en viens à la question proposée par l'Égypte et inscrite au point 3 de notre ordre du jour provisoire. Le libellé en est étrange. Il mentionne d'une façon vague et sans preuves à l'appui les mesures qu'auraient prises certaines puissances. Ces puissances ne sont pas désignées. Je vois là des sous-entendus de mauvais augure. Des accusations sont portées contre la France et le Royaume-Uni. Il me suffira d'indiquer pour le moment qu'il y a là un geste de propagande destiné à

blur the issue and to distract attention from the very problem which the Egyptian Government itself has created.

19. Unhappily, there is little doubt that, whether or not the Council decides today to accept this item, we shall all hear much more of these irrelevant and misleading charges when we come to embark upon our substantive discussion under the item proposed by France and the United Kingdom, which, of course, provides full scope for a thorough debate on what, in our view, is the basic problem at issue.

20. The item proposed by Egypt, of course, remains in itself an outrageous slander, but if it is the view of other members that, despite these considerations, the Council should not refuse to accept it, I would be prepared—though with, I admit, an extreme distaste—to refrain from opposing its adoption on our agenda.

21. It is for the Security Council to decide, and, whatever the Council may decide on that point, I naturally assume that it will wish to take up first and to deal with first the item which figures first on the provisional agenda, in accordance with its normal procedure.

22. As I mentioned earlier, a number of Foreign Ministers, including Mr. Lloyd, hope to participate in the substantive debate next week. I understand that the afternoon of Thursday, 4 October 1956, might prove generally convenient to all members as the date for the next meeting, and I assume that it will be agreeable to members that the Council should be adjourned until that time, after we have decided on our provisional agenda.

23. I assume that the other members of the Council will think it appropriate if the representative of Egypt is invited to participate in our proceedings when the substantive discussions begin, since Egypt's interests will be especially affected.

24. I have just seen a letter from the representative of Israel [S/3657] requesting permission to participate in the proceedings. I should like to reserve my right to speak on this point later.

25. Mr. CORNUT-GENTILLE (France) (*translated from French*): The French delegation, wishing to respond to the President's appeal and to keep the discussion strictly within the limits imposed by the rules of procedure, is fully prepared to confine itself to a very brief statement. We are all aware that the purpose of our first meeting is to establish our agenda, without going into any aspect of the matters which are to be kept for later meetings. I shall accordingly remain entirely within these bounds.

26. This is the situation. An international convention was suddenly broken. The disturbance resulting from this denunciation affected not only the signatories of that convention, but the entire world. The users of an international service found their rights unguaranteed, their interests insecure.

27. Then two countries, acting wholly in conformity with the provisions of the United Nations Charter, which recommend conciliation between the parties concerned, took the initiative of calling a conference to which they invited the signatories of the broken convention and the countries principally concerned. The

brouiller la question et à détourner l'attention du problème créé par le Gouvernement égyptien lui-même.

19. Malheureusement, que le Conseil décide ou non d'inscrire aujourd'hui cette question à l'ordre du jour, il n'y a guère de doute qu'on nous parlera encore beaucoup de ces accusations déplacées et fallacieuses lorsque nous discuterons le fond de la question proposée par la France et le Royaume-Uni, question qui permettra une discussion approfondie de ce qui est, à notre avis, le litige essentiel.

20. Le point proposé par l'Égypte demeure, bien entendu, une calomnie éhontée; mais si d'autres membres estiment que, malgré ces considérations, le Conseil ne devrait pas refuser d'examiner ce point, je serais disposé — bien que ce soit, je l'avoue, à contrecoeur — à ne pas m'opposer à son inscription à notre ordre du jour.

21. C'est au Conseil de sécurité qu'il appartient d'en décider, et, quelle que soit sa décision à cet égard, je présume qu'il voudra examiner d'abord le point qui est inscrit en premier à l'ordre du jour provisoire, conformément à sa procédure normale.

22. Comme je l'ai dit tout à l'heure, plusieurs ministres des affaires étrangères, dont M. Lloyd, comptent prendre part au débat sur le fond, la semaine prochaine. Je pense que l'après-midi du jeudi 4 octobre 1956 conviendra à tous les membres du Conseil pour la prochaine séance; je présume que les membres du Conseil consentiront à ce que nous suspendions nos travaux jusqu'à cette date, une fois que nous aurons adopté l'ordre du jour provisoire.

23. Je pense que les autres membres du Conseil trouveront normal que le représentant de l'Égypte soit invité à participer au débat sur le fond, puisque ce débat mettra spécialement en cause les intérêts de l'Égypte.

24. Je viens de prendre connaissance d'une lettre du représentant d'Israël [S/3657] qui demande l'autorisation de prendre part au débat. Je me réserve de parler sur ce point par la suite.

25. M. CORNUT-GENTILLE (France): La délégation française, dans le souci de répondre à l'appel du Président et de placer le débat exactement dans le cadre que lui fixe le règlement, se borne volontairement à une très courte intervention. Nous savons tous parfaitement que l'objet de notre première réunion est de fixer notre ordre du jour sans entrer dans aucun développement sur les questions qui doivent être réservées à des séances ultérieures. Je demeurerai donc strictement dans ces limites.

26. Les choses se présentent de la façon suivante: une convention internationale a été soudainement dénoncée; le trouble apporté par cette dénonciation a atteint non seulement les signataires de la convention, mais le monde entier; les usagers d'un service international se sont trouvés sans garantie de leurs droits, sans sécurité pour leurs intérêts.

27. Alors deux pays, agissant en conformité totale des dispositions de la Charte des Nations Unies qui recommandent la conciliation entre les parties intéressées, ont pris l'initiative d'une conférence à laquelle ils ont convié les signataires de la convention rompue et les principaux intéressés; mais l'auteur de la rup-

author of the breach of the international contract, however, refused to participate in the conference.

28. Nevertheless, the conclusions of the conference were communicated to the instigator of the whole affair, and he was asked to examine them and to agree to discussions. The response to this proposal was negative and, while a desire for conciliation was proclaimed, no effort was made towards it.

29. Nevertheless, a second collective effort was made with a view to holding a new conference which might produce the beginnings of a constructive solution. This fresh attempt met with the same uncompromising attitude. In these circumstances, matters, far from moving towards a solution in accordance with peace and justice, have become progressively worse.

30. Therefore, with patience as to the means, with firmness as to our goal, we must now pass to the second phase of the procedure provided by the United Nations Charter: recourse to the Security Council.

31. The two countries raising the question are France and the United Kingdom. The Government which created the situation is the Egyptian Government.

32. France and the United Kingdom are therefore today applying in all good faith to the Security Council, in the hope that the principles of international morality and law may be reaffirmed and defended. The French delegation firmly hopes that the Council will include in its agenda the item that has been submitted and will give it priority.

33. The French delegation joins the United Kingdom delegation in proposing that Egypt should be invited to take part in the discussion.

34. Lastly, in order to enable the Foreign Ministers to come to New York to lead their delegations in the debate on the substance of the matter, the French delegation asks the Council to agree to adjournment until the middle of next week.

35. Mr. LODGE (United States of America): The United States welcomes the initiative which the Governments of the United Kingdom and France have taken in bringing the Suez Canal matter to the Security Council for its consideration. It is a further demonstration of the determination of these two Governments to fulfil their Charter obligations and to seek a peaceful solution. This is precisely what they and numerous other Governments concerned with this situation have been doing since the action of the Government of Egypt against the Universal Suez Canal Company on 26 July 1956. These Governments and the United States Government have sought, consistently with our obligations under Article 33 of the Charter, to resolve the difficulties which have arisen between them and the Government of Egypt through negotiations with Egypt.

36. The documents before the Council summarize in some detail the events which transpired at the first and second London Conferences on the Suez Canal.

37. Eighteen nations which attended the first Conference agreed to proposals which they deemed just

ture du contrat international a refusé de participer à la conférence.

28. Les conclusions de cette conférence ont néanmoins été notifiées au responsable de toute l'affaire en le priant de bien vouloir en prendre connaissance et accepter une conversation. Cette proposition n'a rencontré qu'une attitude négative, et, tout en proclamant un désir de conciliation, on ne s'y est prêté en aucune manière.

29. Malgré cela, un deuxième effort collectif a été entrepris pour une nouvelle conférence, dans le dessein d'aboutir à une amorce de solution constructive. Cette nouvelle tentative a rencontré la même intransigeance. Dans ces conditions, loin d'évoluer dans le sens de la paix et de la justice, l'affaire s'est envenimée avec le temps.

30. Alors, toujours avec patience quant aux moyens, toujours avec fermeté quant au but, il faut maintenant recourir à la deuxième phase des procédures prévues par la Charte des Nations Unies: c'est l'appel au Conseil de sécurité.

31. Les deux pays qui soulèvent la question sont la France et le Royaume-Uni. Le gouvernement qui est à l'origine de la situation, c'est celui de l'Egypte.

32. La France et le Royaume-Uni s'adressent donc aujourd'hui, en toute bonne foi, au Conseil de sécurité, pour que soient réaffirmés et défendus les principes de la morale internationale et du droit. La délégation française espère fermement que le Conseil inscrira à son ordre du jour le point dont elle l'a saisi et lui donnera priorité.

33. La délégation française se joint à la délégation du Royaume-Uni pour proposer que l'Egypte soit invitée à participer au débat.

34. La délégation française demande enfin qu'en vue de permettre aux ministres des affaires étrangères de se rendre à New-York pour prendre la tête de leur délégation dans le débat sur le fond, le Conseil veuille bien accepter de s'ajourner jusqu'au milieu de la semaine prochaine.

35. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*]: Les Etats-Unis se félicitent de l'initiative que le Gouvernement du Royaume-Uni et celui de la France ont prise de soumettre au Conseil de sécurité la question du canal de Suez. Cela prouve une fois de plus que ces deux gouvernements sont déterminés à remplir les obligations que leur fait la Charte et à rechercher une solution pacifique du problème. Rechercher une solution pacifique, c'est précisément ce qu'ont fait ces deux gouvernements et beaucoup d'autres gouvernements que préoccupe cette situation, depuis les mesures prises par le Gouvernement de l'Egypte contre la Compagnie universelle du canal de Suez le 26 juillet 1956. Ces gouvernements, et le Gouvernement des Etats-Unis avec eux, ont essayé, conformément aux obligations qui découlent de l'Article 33 de la Charte, de résoudre par des négociations avec l'Egypte les difficultés qui ont surgi entre eux et le Gouvernement égyptien.

36. Les documents dont le Conseil est saisi résument, avec quelque détail, ce qui s'est passé lors des deux Conférences de Londres qui ont examiné la question du canal de Suez.

37. Dix-huit des nations qui participaient à la première Conférence ont adopté des propositions qui, à

and practical as a basis for negotiating a new treaty for the control and operation of the Canal. Unfortunately, those proposals were not accepted by the Government of Egypt.

38. The same eighteen nations met again in a second Conference, and again demonstrated their resourcefulness in the interests of peace by initiating the formation of the Suez Canal Users Association.

39. The Governments of the United Kingdom and France and the United States, as well as other Governments, have consistently sought a settlement based on justice and on their rights as users of the Suez Canal.

40. The Governments of the United Kingdom and France have now come to the Security Council, and we hope that the other users of the Canal will support them in their determination that a lasting settlement which protects the rights of all concerned shall be achieved. It is essential that the rights of the users of the Canal rest on a basis other than unilateral promises.

41. In the Security Council debate which is to ensue, the United States will seek a permanent and just settlement of the Suez Canal situation, and it hopes that this will be the attitude of all members of this body. In this spirit, the United States will vote in favour of the adoption of the provisional agenda as circulated. We shall vote in favour of the inscription of the item proposed by the United Kingdom and France, and we shall also vote in favour of the inscription of the item proposed by Egypt. The United States will be acting in accordance with its generally liberal policy with respect to the inclusion of items in the agenda, despite the serious reservations which we may have as to the merits of certain of those items.

42. This is consistent with the United States action in voting in favour of the inscription of items on at least four previous occasions when the proposed item was directed against the United States. In 1950, for example, we voted in favour of inscribing an item charging the United States with armed invasion of the territory of China and violation of the Charter. Again, in 1950, we voted for the inscription of an item charging the invasion of China by the United States Air Force and bombing by that Air Force of the territory of China. In 1952, we did not object to the inscription of an item charging the United States, of all things, with engaging in bacteriological warfare, and in 1953 we did not object to the inscription of an item charging the United States with actions in violation of the Treaty of Peace with Italy and threatening the peace.

43. In each of these previous cases, the charges against the United States, preposterous and fallacious though they were, did not deter us from not objecting to the inscription of the item. We therefore do not feel that we should oppose the inscription of an item such as the one proposed by the Government of Egypt making charges against the United Kingdom and France. This, of course, does not mean that we agree with the contention contained in the Egyptian item that the United Kingdom and France have acted in

leur avis, constituaient une base juste et pratique pour négocier un nouveau traité relatif au contrôle et au fonctionnement du canal. Le Gouvernement égyptien n'a malheureusement pas accepté ces propositions.

38. Ces 18 nations se sont de nouveau réunies en une deuxième Conférence, où elles ont démontré une fois de plus, en fondant l'Association des usagers du canal de Suez, qu'elles voulaient s'efforcer, par tous les moyens, de sauvegarder la paix.

39. Le Gouvernement du Royaume-Uni, celui de la France et celui des États-Unis, ainsi que d'autres gouvernements, ont constamment recherché une solution fondée sur la justice et sur leurs droits d'usagers du canal de Suez.

40. Le Gouvernement du Royaume-Uni et celui de la France se sont maintenant adressés au Conseil de sécurité, et nous espérons que les autres usagers du canal les appuieront dans leur détermination à trouver une solution durable qui garantisse les droits de tous les intéressés. Il est essentiel que le respect des droits des usagers du canal repose sur une autre base que des promesses unilatérales.

41. Dans le débat qui va suivre, les États-Unis rechercheront un règlement pacifique et juste de cette situation, et ils espèrent que tous les membres du Conseil auront la même attitude. Dans cet esprit, la délégation des États-Unis votera pour l'adoption de l'ordre du jour provisoire que nous avons sous les yeux. Nous voterons pour l'inscription de la question proposée par le Royaume-Uni et la France et nous voterons également pour l'inscription de la question proposée par l'Égypte. L'attitude des États-Unis sera conforme à la politique libérale qui leur est habituelle en ce qui concerne l'inscription des questions à l'ordre du jour, quelles que soient les importantes réserves qu'ils puissent faire sur le fond même de certaines de ces questions.

42. Une pareille attitude est conforme à celle que les États-Unis ont adoptée dans le passé; en quatre occasions au moins, ils se sont prononcés pour l'inscription à l'ordre du jour de questions présentées cependant dans un esprit d'hostilité à leur égard. En 1950, par exemple, nous avons voté pour l'inscription de l'accusation, portée contre les États-Unis, d'avoir envahi le territoire de la Chine et violé les dispositions de la Charte. En 1950 également, les forces aériennes des États-Unis ont été accusées de survoler et de bombarder le territoire de la Chine, et nous avons voté pour l'inscription de cette question. En 1952, nous ne nous sommes pas opposés à ce que l'on porte à l'ordre du jour du Conseil une accusation de guerre bactériologique — rien moins que cela — formulée contre les États-Unis; en 1953, nous ne nous sommes pas opposés à l'inscription d'une question aux termes de laquelle les États-Unis auraient commis des actes qui auraient violé les dispositions du Traité de paix conclu avec l'Italie et auraient constitué une menace à la paix.

43. En aucune de ces occasions, et quel que fût le caractère mensonger et absurde des accusations portées contre les États-Unis, nous n'avons élevé d'objections à l'inscription de la question proposée. Nous pensons donc que nous ne devons pas, en l'occurrence, nous opposer à l'inscription à l'ordre du jour de l'accusation que le Gouvernement égyptien porte contre le Royaume-Uni et la France. Bien entendu, cela ne signifie nullement que nous acceptons la thèse égyptienne qui veut que le Royaume-Uni et la France aient failli aux

any way that is inconsistent with their obligations under the United Nations Charter. It should also be understood that we vote as we do in the belief that the item proposed by France and the United Kingdom should have complete priority, and that the consideration of the item proposed by Egypt should be deferred until the former item has been disposed of.

44. With regard to the question of our next meeting, the United States Government concurs in the views already expressed by the representatives of the United Kingdom and France that, since several Foreign Ministers will participate in our debate, this Council should extend to them the courtesy of waiting until they can conveniently arrive.

45. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Security Council is now embarking on a discussion of the situation which has arisen in connexion with the Suez Canal. The importance of this fact can hardly be overestimated. For reasons which are well known, the anxious attention of all the peoples of the world has recently been turned to this region of the globe. It is with equally keen attention that world public opinion will follow the discussion of the Suez question in the Security Council.

46. The provisional agenda which has been submitted for the Council's approval consists of two items. The United Kingdom and France call upon the Council to discuss the "situation created by the unilateral action of the Egyptian Government in bringing to an end the system of international operation of the Suez Canal, which was confirmed and completed by the Suez Canal Convention of 1888".

47. On the other hand, the Egyptian Government asks the Security Council to consider the question of "actions against Egypt by some Powers, particularly France and the United Kingdom, which constitute a danger to international peace and security and are serious violations of the Charter of the United Nations". In support of this complaint, the representative of Egypt refers to his letter of 17 September 1956 to the President of the Security Council [S/3650], in which he sets forth certain facts concerning the hostile measures taken against Egypt.

48. Without going into the merits of the Egyptian complaint—in accordance with the President's recommendation—the delegation of the Soviet Union nevertheless feels compelled to draw the attention of members of the Security Council to some facts of common knowledge, by way of completing the picture of events which has been sketched here by the representatives of the United Kingdom, France and the United States.

49. According to the aforementioned letter of the representative of Egypt, immediately after the Egyptian Government had nationalized the Suez Canal Company, the Governments of the United Kingdom and France resorted to gross and unjustified pressure on Egypt, applied measures of economic repression against that country and began taking military measures accompanied by threats of settling the Suez Canal question by force.

50. The Governments of the United Kingdom and France announced that they were making their armed forces ready for war, mobilizing their reserves, preparing for landings and so forth. In the immediate vicinity of Egypt, an increasing concentration of

obligations qu'ils ont assumées en vertu de la Charte des Nations Unies. Nous tenons aussi à préciser qu'en votant comme nous nous proposons de le faire, nous entendons bien que la question proposée par la France et le Royaume-Uni sera examinée par priorité et que la question proposée par l'Egypte ne sera abordée que lorsque le Conseil en aura terminé avec la première.

44. Pour ce qui est de notre prochaine séance, le Gouvernement des Etats-Unis partage l'avis des représentants du Royaume-Uni et de la France: comme plusieurs ministres des affaires étrangères doivent participer à nos délibérations, le Conseil de sécurité devrait, en toute courtoisie, attendre leur arrivée à New-York avant de continuer ses débats.

45. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Le Conseil de sécurité va examiner la situation qui s'est créée à propos du canal de Suez. Il serait difficile de surestimer l'importance de ce fait. En raison des événements que l'on sait, l'attention inquiète de tous les peuples du monde s'est portée, ces derniers temps, vers ce point du globe. L'opinion mondiale suivra avec la même attention soutenue l'examen de la question de Suez par le Conseil de sécurité.

46. L'ordre du jour provisoire qui est soumis à l'approbation du Conseil comprend deux points. Le Royaume-Uni et la France proposent au Conseil d'examiner la "situation créée par l'action unilatérale du Gouvernement égyptien mettant fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez de 1888".

47. D'autre part, le Gouvernement égyptien demande au Conseil de sécurité d'examiner la question des "mesures que certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, ont prises contre l'Egypte et qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et sont de graves violations de la Charte des Nations Unies". Pour étayer sa plainte, le représentant de l'Egypte fait état de la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 17 septembre 1956 [S/3650] et qui expose certains faits touchant les mesures hostiles dirigées contre l'Egypte.

48. Sans vouloir examiner la plainte de l'Egypte — pour répondre au vœu du Président — la délégation de l'Union soviétique croit cependant devoir appeler l'attention du Conseil sur certains faits qui sont connus de tous afin de compléter ainsi le tableau esquissé ici par les représentants du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis.

49. D'après la lettre susdite du représentant de l'Egypte, aussitôt après la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez par le Gouvernement égyptien, les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont exercé une pression brutale et injustifiée sur l'Egypte, ils lui ont infligé des brimades économiques et ils ont entrepris des mesures de caractère militaire en menaçant de régler par la force la question du canal de Suez.

50. Les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France ont annoncé qu'ils mettaient leurs forces armées sur pied de guerre, qu'ils mobilisaient les réservistes, qu'ils préparaient des débarquements, etc. Au voisinage immédiat de l'Egypte, il se fait une concentration

British and French naval, air and land forces is taking place.

51. Not only is pressure being exerted on Egypt through the concentration of British and French armed forces—carried out, incidentally, with the support of the United States; hostile economic measures have also been taken against Egypt: Egyptian assets in the banks of certain Western Powers have been frozen.

52. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Would the representative of the Soviet Union kindly confine himself, so far as possible, to discussing the procedural matter of the adoption of the agenda, as other representatives have done.

53. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The President may be sure that I am complying to the letter with his recommendation, that I shall be very brief, and that I shall confine myself to mentioning only those facts which must be adduced to warrant the inclusion of this item in the agenda.

54. The Egyptian Government also points out that plans are being put forward to withhold payment to Egypt for the passage of ships through the Suez Canal. From the moment the Canal was nationalized, the former Suez Canal Company, with the support of certain French and British circles, has been attempting to disorganize navigation through the Canal, and on 15 September it recalled employees and pilots from the Canal service, thereby deliberately attempting to disrupt the normal operation of the Suez Canal in order to create the impression that the Egyptian Government was unable to guarantee navigation through the Canal.

55. The Egyptian Government draws the Security Council's attention to the fact that the actions of the United Kingdom and France are at variance with the principles of peace fundamental to the United Nations and to its Charter, which requires all Members of the Organization to refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State.

56. At a time when, as a result of the Western Powers' actions, the situation in the Near and Middle East is becoming increasingly acute, the United Nations cannot remain indifferent to a solution of the Suez problem. The Security Council is in duty bound to discuss the situation, in order to promote, as it is required to do under the United Nations Charter, the peaceful settlement of this international dispute.

57. Accordingly, the Soviet delegation supports the Egyptian Government's request to the Security Council to place the item it has proposed on its agenda.

58. As regards the item proposed by the United Kingdom and France, it is evident from its very formulation that the British and French Governments are attempting to attribute responsibility for the present situation to Egypt.

59. The United Kingdom and France are attempting to represent the action of the Egyptian Government in nationalizing a private Egyptian company as a threat to peace and a violation of the 1888 Convention. But this charge against Egypt is without foundation,

croissante d'unités de la flotte, de l'aviation et de l'armée de terre du Royaume-Uni et de la France.

51. La pression exercée sur l'Égypte n'a pas pris seulement la forme d'une concentration de troupes britanniques et françaises, avec, soit dit en passant, l'appui des États-Unis; des mesures économiques de caractère hostile ont été également adoptées contre l'Égypte: les avoirs égyptiens déposés dans les banques de certaines puissances occidentales ont été bloqués.

52. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je prierai le représentant de l'Union soviétique de limiter ses observations dans la mesure du possible, comme l'ont fait les autres représentants, à la question de procédure, qui est l'adoption de l'ordre du jour.

53. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Le Président peut être assuré que je me conforme strictement à sa recommandation, que je serai très bref et que je me borne à citer uniquement les faits nécessaires pour motiver l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

54. Le Gouvernement égyptien signale également qu'il est question de ne pas verser de redevances à l'Égypte pour le transit des navires par le canal de Suez. Dès les premiers jours de sa nationalisation, l'ancienne Compagnie du canal de Suez a tenté, avec l'appui de certains milieux français et britanniques, de désorganiser la navigation sur le canal, et elle a rappelé, à partir du 15 septembre, les employés et les pilotes du canal; en entravant ainsi délibérément le fonctionnement normal du canal de Suez, elle a voulu donner l'impression que le Gouvernement de l'Égypte n'était pas capable d'assurer la navigation sur le canal.

55. Le Gouvernement égyptien appelle l'attention du Conseil sur le fait que les actes commis par le Royaume-Uni et la France sont contraires aux principes pacifiques fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies et de la Charte qui oblige tous les Membres de l'Organisation à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

56. Au moment où la situation dans le Proche-Orient et dans le Moyen-Orient s'aggrave par suite de l'action des puissances occidentales, l'Organisation des Nations Unies ne peut rester indifférente au règlement de la question de Suez. Le Conseil de sécurité a le devoir d'examiner la situation qui s'est créée, afin de contribuer, comme le prévoit la Charte des Nations Unies, au règlement pacifique de ce différend international.

57. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique appuie la demande tendant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil la question dont l'a saisi le représentant de l'Égypte.

58. Quant au point proposé par le Royaume-Uni et la France, son libellé même montre que les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France s'efforcent de rendre l'Égypte responsable de la situation qui s'est créée.

59. Le Royaume-Uni et la France tentent de présenter l'action du Gouvernement égyptien, qui s'est traduite par la nationalisation d'une société privée égyptienne, comme une menace à la paix et comme une violation de la Convention de 1888. Or, cette accusa-

and is not confirmed by the facts. Yet the Security Council is being asked to go fully into the Egyptian Government's action in nationalizing the Suez Canal Company, even though it was an Egyptian company.

60. No one, surely, can doubt that the nationalization of a company by a Government is a matter exclusively within the domestic jurisdiction of the State concerned, and cannot be a subject for consideration by the United Nations. Nevertheless, the Soviet delegation believes that the Security Council should discuss the complaint submitted by France and the United Kingdom, since it is the Council's duty to hear both sides in a dispute and to be objective in its consideration of any dispute brought before it for discussion.

61. Accordingly, the Soviet delegation will vote in favour of the inclusion of both items figuring in the provisional agenda.

62. As to the order in which the Council should consider these items, the Soviet delegation considers that it follows clearly from the considerations I have just advanced that the item proposed by the Egyptian Government should be given priority. I submit this proposal for the Council's consideration.

63. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): The President of the Security Council has with the assistance of the Secretariat submitted to us today, on the basis of the letters transmitted by the parties concerned with this problem, a provisional agenda which is strictly in accordance with the rules of procedure of the Security Council and which has, therefore, my support.

64. There have been previous occasions in the Security Council when attempts have been made to change the wording of proposed items in order to minimize the seriousness of a debate. I do not think we should follow that policy on this occasion. I fully agree with the view expressed this afternoon by the United States representative that the parties should be allowed complete freedom in the presentation of items, it being understood that the wording of those items expresses only the views of the party concerned.

65. My delegation accordingly believes that it was right to include these items, and right to keep them in the order in which they were submitted, which is the order prescribed by the rules of procedure.

66. I therefore have pleasure in stating that Peru will vote for the agenda as proposed.

67. I should be failing, however, in a moral duty if, after this short procedural digression, I did not express a profound conviction of mine; I shall do so as briefly as possible.

68. Despite the gravity of the problem, which is evidenced by the very wording of the items, and the events with which we are all familiar and all deplore, there is a gratifying element of hope in so far as the United Nations is concerned.

69. Two great countries, faced with a dispute or situation which is likely to disturb or endanger world peace, have strictly complied with Article 37 of the

Charte des Nations Unies. La mesure prise par l'Egypte ne repose sur rien et n'est pas confirmée par les faits. Malgré cela, le Conseil de sécurité est invité à examiner, quant au fond, l'action du Gouvernement égyptien qui s'est traduite par la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez, bien qu'il s'agisse d'une société égyptienne.

60. Il n'y a guère de doute que la nationalisation d'une société par un gouvernement constitue une question qui relève de la compétence nationale dudit Etat et qui ne peut faire l'objet d'un examen de la part de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, la délégation de l'Union soviétique estime que le Conseil de sécurité doit examiner aussi la plainte formulée par le Royaume-Uni et la France, car il est de son devoir d'entendre les deux parties et d'examiner objectivement tout différend dont il est saisi.

61. Pour ces motifs, la délégation de l'Union soviétique se prononce pour l'inscription à l'ordre du jour des deux questions qui figurent à l'ordre du jour provisoire.

62. Quant à l'ordre dans lequel il convient de traiter ces questions, la délégation soviétique estime qu'il ressort de ce qu'elle vient de dire que la priorité doit être donnée à la question proposée par le Gouvernement de l'Egypte. Je sou mets donc cette proposition à l'examen du Conseil.

63. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Au reçu des lettres que lui ont adressées les parties intéressées, le Président du Conseil de sécurité, avec le concours du Secrétariat, a rédigé un projet d'ordre du jour strictement conforme aux règles qui président aux délibérations du Conseil de sécurité et qui a donc toute mon approbation.

64. Il est arrivé dans le passé qu'en vue d'atténuer la gravité d'une discussion, on ait essayé, au Conseil de sécurité, de modifier le libellé des questions proposées pour l'inscription à l'ordre du jour. Je ne crois pas qu'il s'agisse en cette occasion de suivre une telle politique. Je souscris sans réserve à la thèse que vient de nous exposer le représentant des Etats-Unis: il faut laisser aux parties intéressées toute latitude en ce qui concerne le libellé des questions dont elles désirent saisir le Conseil — ce libellé ne reflétant rien d'autre que le point de vue desdites parties.

65. La délégation péruvienne estime que l'on a bien fait d'inscrire les questions à l'ordre du jour et de les inscrire dans l'ordre même de leur présentation, qui est l'ordre prévu par le règlement intérieur.

66. Par conséquent, je suis heureux de déclarer que le représentant du Pérou votera pour l'adoption de l'ordre du jour que nous avons sous les yeux.

67. Je faillirais à mon devoir si, après cette légère digression sur le plan de la procédure, je ne faisais pas part au Conseil, le plus brièvement possible, de quelques idées auxquelles je crois profondément.

68. En dépit de la gravité du problème — gravité qui ressort des termes mêmes des questions proposées — et des événements que nous connaissons et déplorons tous, je ne puis m'empêcher d'apercevoir une lueur d'espérance; il s'agit du rôle de notre organisation.

69. Deux grands pays, en présence d'un différend ou d'une situation de nature à troubler ou à menacer la paix du monde, ont agi en stricte conformité des

Charter after having done everything possible to settle this situation—or if you wish, this dispute—by negotiation, and have referred it to the Security Council.

70. I sincerely believe that Article 37 of the Charter is of great importance in the history of our Organization. For recourse to the Security Council is not optional; if the parties to a dispute fail to settle it by negotiation, it is not left to their discretion to refer it to the Security Council. The terms of the Charter are categorical: "they shall refer it to the Security Council". For the small Powers, which we represent here—and I do not mean our own countries alone—it must be a matter of the greatest satisfaction that this obligation has been complied with by the great Powers.

71. I wish to express my absolute faith that, however grave the problem, however complicated the situation confronting us, however varied and complex the factors involved in the question submitted to us, the United Nations will on this occasion be able to fulfil the great mission entrusted to it by the signatories of the Charter. It can do so, because the Security Council is fortunately empowered to recommend any appropriate procedures, including judicial procedures. It is empowered also to propose terms of settlement, not in an arbitrary and capricious fashion, but in accordance with the saving principles of the Charter.

72. In conclusion, I should like to express the hope that, if the Security Council, in the exercise of its functions, and in the interpretation of, and in strict compliance with, the principles of the Charter, formulates a resolution, the resolution will bring us a peaceful solution of this grave problem.

73. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): It has been the opinion of my Government ever since the outset of what is known as the Suez crisis that the wisest and most natural course to take was to bring the matter before the United Nations. Indeed, it may be a matter of some regret that that course of action was not taken sooner.

74. We shall, therefore, vote in favour of the provisional agenda in its entirety, that is to say, in favour both of the item proposed by France and the United Kingdom and of that proposed by Egypt. I need hardly say that this in no way prejudices our attitude on the substance of the question that has been brought before the Security Council. Nor does it necessarily imply agreement with the actual language in which the items have been presented.

75. As regards the order in which the items should be discussed, it would seem to me that the most logical procedure would be to discuss them simultaneously. No matter, however, how this question of priority is settled, it will, I submit, be impossible to do otherwise than consider the various aspects of the problem in their interrelationship.

76. In concluding, I should like to say that it is our hope that the deliberations we are now embarking upon will take place in a constructive and co-operative atmosphere, and that they will lead to a peaceful, equitable and mutually acceptable solution of the grave problem that has been placed before us.

77. Mr. TSIANG (China): In the brief remarks which I am about to make, I will adhere scrupulously

dispositions de l'Article 37 de la Charte; après avoir fait l'impossible pour porter remède à cette situation — ou, si vous préférez, à ce différend — par la voie des négociations, ils portent l'affaire devant le Conseil de sécurité.

70. Je crois sincèrement que l'Article 37 de la Charte tient une grande place dans l'histoire de notre organisation. Les parties à un différend qui ne peuvent s'entendre par la voie des négociations n'ont pas le choix, la liberté d'avoir ou non recours au Conseil de sécurité. Les termes de la Charte sont catégoriques: "elles le soumettent au Conseil de sécurité". Les petites puissances que nous représentons ici — et il ne s'agit pas uniquement de nos pays — ne peuvent que noter avec la plus vive satisfaction que les grandes puissances ont respecté cette obligation.

71. Je suis certain que notre organisation — si grave que soit le problème, si difficile que soit la situation qui nous est soumise, si complexe que soit la conjoncture où nous nous trouvons — est capable en cette occasion d'accomplir la haute mission que lui ont confiée les signataires de la Charte. Elle en est capable parce que, fort heureusement, le Conseil de sécurité a le droit de recommander toutes sortes de mesures et entre autres des mesures d'ordre judiciaire. Ce n'est pas tout. Le Conseil de sécurité est habilité également à proposer des modalités de règlement. Et non pas d'une façon arbitraire ou fantaisiste, mais conformément aux principes salutaires de la Charte.

72. Je voudrais terminer en exprimant l'espoir que si le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses fonctions, dans l'interprétation et la stricte observation des principes de la Charte, adopte une résolution, celle-ci permettra d'apporter une solution pacifique au grave problème dont nous sommes saisis.

73. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: Mon gouvernement a pensé, dès le début de ce que l'on appelle la crise de Suez, que le parti le plus sage et le plus normal à prendre était de soumettre la question à l'Organisation des Nations Unies. En fait, il y a peut-être lieu de regretter qu'on ne l'ait pas fait plus tôt.

74. Nous voterons donc pour l'ordre du jour provisoire, c'est-à-dire à la fois pour le point proposé par la France et le Royaume-Uni et pour celui qu'a proposé l'Egypte. Il va sans dire que ce vote ne préjuge nullement notre attitude touchant le fond de la question dont le Conseil de sécurité est saisi. Il ne signifie pas non plus que nous soyons nécessairement d'accord avec le libellé de ces points.

75. En ce qui concerne l'ordre de notre discussion, il me semble que la procédure la plus logique serait de les examiner en même temps. Quelle que soit, d'ailleurs, notre décision sur l'ordre de priorité, je pense que nous ne pourrions faire autrement que de considérer les divers aspects du problème dans leurs rapports mutuels.

76. Pour conclure, je voudrais exprimer l'espoir que les délibérations que nous allons entreprendre seront conduites dans un esprit de collaboration constructive et qu'elles mèneront à une solution pacifique, équitable et acceptable pour tous du grave problème dont nous sommes saisis.

77. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Dans les brèves observations que je vais faire, je suivrai

to the President's advice not to touch on matters of substance. My delegation approaches the debate with an entirely open mind. I shall not come to any conclusions with regard to the substance of the question involved until I have heard the statements of the parties directly concerned.

78. My delegation has consistently advocated a liberal policy in regard to the inscription of items on the agenda of the Security Council, liberal in favour of the proposers of items. Accordingly, I will vote for the adoption of the provisional agenda as it stands. My vote in this case is made all the easier because there is no doubt of the competency of the Security Council to deal either with the item proposed by France and the United Kingdom, or with the item proposed by Egypt. My vote is also made easier because the Suez Canal crisis concerns large interests of a large number of nations. It also concerns the basic principles governing international relations.

79. In regard to the order of debate, I favour the order as it stands in the provisional agenda. I think our rules of procedure require that we follow that order. Furthermore, without judging the matter, and just as a question of chronology, it was the Egyptian act of nationalization of the Suez Canal Company which started or, as been said, precipitated the crisis. It appears to me only natural that our debate here should start with the starting point of the actual events.

80. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): We were very pleased to see the two items on the agenda concerning the Suez Canal placed before the Security Council—in order, so my delegation believes, that the Council may help the parties concerned to find a peaceful solution to this question.

81. It was in this spirit that we took part in the London Conferences. At the second of those conferences my delegation thought it desirable to suggest—indeed, to request—that the matter should be placed before the Security Council; for we had felt from the outset that that would be the wisest procedure.

82. My delegation believes that if the Security Council spares no effort, it will be able to do useful work. We should use the Council's authority to prepare the ground and smooth the way for negotiations; and we believe that by employing its powers of negotiation and conciliation the Council will be able to ensure a peaceful settlement of the question.

83. My delegation will therefore vote in favour of the provisional agenda submitted to us, on the understanding, of course, that the inclusion of these two items in the agenda in their present form in no way prejudices the substance of the issue.

84. With regard to the Council's next meeting, I should like very respectfully to suggest that we adjourn until Friday, 5 October. The members of the Council would then have some little time in which to give this vital question serious thought and to consider what the Council can usefully do to bring about peaceful settlement of the dispute. Furthermore, it would enable the Ministers of Foreign Affairs of the

strictement le conseil du Président qui nous a invités à ne pas traiter le fond de la question. Ma délégation aborde ce débat avec la plus grande impartialité. Je ne présenterai aucune conclusion sur le fond de l'affaire avant d'avoir entendu les déclarations des parties directement intéressées.

78. Ma délégation a toujours estimé que le Conseil devait se montrer libéral en ce qui concerne l'inscription de questions à son ordre du jour, libéral envers les Etats qui proposent des questions. Par conséquent, je voterai pour l'adoption de l'ordre du jour provisoire tel qu'il est rédigé. Il m'est d'autant plus facile de me prononcer en ce sens que la compétence du Conseil de sécurité ne fait aucun doute, qu'il s'agisse de la question proposée par le Royaume-Uni et par la France, ou de celle que nous propose l'Egypte. Mon vote est également facilité par le fait que la crise du canal de Suez met en jeu d'importants intérêts d'un grand nombre de pays. Elle met aussi en cause les principes fondamentaux qui régissent les relations internationales.

79. Quant à l'ordre dans lequel les questions doivent être examinées, je suis partisan de celui qui est prévu par l'ordre du jour provisoire. A mon avis, notre règlement intérieur exige que nous suivions cet ordre. De plus, sans me prononcer sur le problème et en suivant uniquement l'ordre chronologique, j'estime que c'est la loi égyptienne portant nationalisation de la Compagnie du canal de Suez qui a déclenché ou, comme on l'a dit, précipité la crise. Il me semble donc tout naturel que notre débat commence par le commencement des événements.

80. M. ABDOH (Iran): C'est avec une grande satisfaction que nous avons vu les deux questions, qui figurent à l'ordre du jour et qui sont relatives au canal de Suez, soumises au Conseil de sécurité, et cela, de l'avis de ma délégation, pour que le Conseil de sécurité aide les parties intéressées à trouver un règlement pacifique de la question.

81. C'est dans le même esprit que nous avons participé aux Conférences de Londres. C'est au cours de la dernière de ces conférences que notre délégation a jugé utile de suggérer — de solliciter même — que la question soit portée devant le Conseil de sécurité, car nous avions toujours estimé que c'était la procédure la plus sage.

82. Ma délégation estime que le Conseil de sécurité pourra faire œuvre utile si nous n'épargnons aucun effort. Nous devons utiliser l'autorité du Conseil pour préparer le terrain et faciliter les négociations et nous estimons que le Conseil pourra agir en se fondant notamment sur ses fonctions de négociation et de conciliation pour assurer un règlement pacifique de la question.

83. Ma délégation votera donc en faveur de l'ordre du jour provisoire qui nous a été présenté, étant bien entendu que l'inscription de ces deux questions à l'ordre du jour, dans leur libellé actuel, ne préjuge en rien le fond de la question.

84. En ce qui concerne la prochaine séance du Conseil, je voudrais respectueusement proposer que nous nous ajournions jusqu'au vendredi 5 octobre. Les membres du Conseil de sécurité disposeraient ainsi d'un certain temps pour réfléchir mûrement à cette question vitale et à ce que le Conseil peut faire utilement pour arriver à un règlement pacifique de la question. D'autre part, cela permettrait aux ministres des affaires étrangères

countries concerned, including Egypt, to come to New York to take part in the Council's work.

85. I should like to express the hope that our debates will be constructive in spirit and that the Council will succeed in paving the way for a fair and equitable settlement of this matter, taking account of the legitimate interests of all the parties concerned—a point to which we attach considerable importance.

86. Mr. WALKER (Australia): In addressing myself to the question of the adoption of the provisional agenda I shall, of course, confine myself to the statement of the views of the Australian delegation on whether or not the Council should adopt the two items proposed, by the United Kingdom and France in the first instance, and by Egypt in the second instance.

87. The Australian delegation considers that the formulation of this problem proposed by France and the United Kingdom indicates a proper perspective of the situation in respect to the Suez Canal at the present time, and that the formulation presented by Egypt does not. It was the Egyptian action that created the crisis with which the Security Council is now asked to deal, and this Egyptian action was, in the view of the Australian Government, an illegal action. We therefore consider it right that the Council should take up this matter from the outset in a manner which reflects immediately our respect in this Council for the rule of law and for fair dealing between nations. Nothing else, I believe, would represent a true recognition of the Security Council's responsibilities.

88. The matter to which the Security Council is asked to direct its attention is not, of course, the right of a country to nationalize business enterprises operating within the limits of its territory, but the act of the Egyptian Government in bringing to an end an international arrangement which for many years has protected and furthered the economic interests of many Members of the United Nations and has promoted the economic advancement of their peoples.

89. The Suez Canal has become a vital element in much of the world's trade. The economic structure of many countries has been developed on the assumption that freedom of movement through the Canal would continue to be assured by the international system comprised by the concession granted by the Egyptian Government and the 1888 Convention.¹ The Egyptian Government, in repudiation of a long-standing contract, has taken over the Suez Canal.

90. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I would ask the representative of Australia to try to confine his remarks to the question under discussion, the adoption of the agenda, and not to go into the substance of the matter.

91. Mr. WALKER (Australia): It is not my wish or my intention to enter into the substance of this question to any extent at all, but merely to express the views of my delegation on the formulation of the agenda which has been submitted to the Security Council. It was in support of the view of my delegation

des pays intéressés, y compris celui de l'Égypte, de venir à New-York pour participer aux travaux du Conseil.

85. Je me permets de formuler l'espoir que nos délibérations se dérouleront dans une ambiance constructive et que le Conseil parviendra à faciliter un règlement équitable et juste de cette question, règlement dans lequel il sera tenu compte de l'intérêt légitime de toutes les parties intéressées, ce à quoi mon pays attache une importance considérable.

86. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: En prenant la parole sur l'adoption de l'ordre du jour provisoire, je me bornerai naturellement à exposer les vues de la délégation australienne sur ce point: le Conseil doit-il ou non inscrire à son ordre du jour les deux questions, celle que proposent le Royaume-Uni et la France, et celle que propose l'Égypte?

87. La délégation de l'Australie estime que l'exposé que la France et le Royaume-Uni ont fait de ce problème place la situation dans la perspective qui convient, ce que ne fait pas l'exposé de l'Égypte. C'est une mesure prise par l'Égypte qui a créé la crise que le Conseil de sécurité est actuellement invité à examiner et, aux yeux du Gouvernement australien, la mesure prise par l'Égypte était illégale. Nous estimons donc que, dès l'abord, le Conseil doit entreprendre l'étude de ce problème d'une manière qui reflète directement le respect qu'il porte au droit et à l'équité dans les relations entre États. Rien d'autre, à mon avis, ne permettrait de considérer que le Conseil reconnaît véritablement ses responsabilités.

88. La question que le Conseil est invité à étudier n'est évidemment pas celle du droit qu'un pays peut avoir de nationaliser des entreprises commerciales qui fonctionnent dans les limites de son territoire, mais celle de l'acte que le Gouvernement égyptien a commis en mettant fin à un arrangement international qui, pendant de nombreuses années, a protégé et favorisé les intérêts économiques de nombreux Membres de l'Organisation des Nations Unies et contribué au progrès économique de leurs peuples.

89. Le canal de Suez est devenu un facteur vital dans une grande partie des échanges commerciaux du monde. De nombreux pays ont développé leur structure économique en se fondant sur l'hypothèse que le système international établi par la concession du Gouvernement égyptien et la Convention de 1888¹ continuerait à assurer la liberté du passage par le canal de Suez. Dénouant un contrat en vigueur depuis de nombreuses années, le Gouvernement égyptien s'est saisi du canal de Suez.

90. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je prie le représentant de l'Australie de s'efforcer de limiter son intervention au point que nous examinons en ce moment, l'adoption de l'ordre du jour, et de ne pas aborder le fond de la question.

91. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: Je n'ai ni le désir ni l'intention d'aborder le moins du monde le fond du problème; je tiens simplement à exprimer les vues de ma délégation sur le libellé de l'ordre du jour dont le Conseil de sécurité vient d'être saisi. Ma délégation estime qu'il y a lieu d'ins-

¹ Convention respecting the free navigation of the Suez Maritime Canal, signed at Constantinople, 29 October 1888.

¹ Convention destinée à garantir le libre usage du canal maritime de Suez, signée à Constantinople le 29 octobre 1888.

that the item submitted by France and the United Kingdom should be adopted that I made the observation that what we have before us is not any question of the rights of Governments to nationalize enterprises, but the unilateral action of the Egyptian Government in bringing to an end this system of international operation of the Suez Canal, as confirmed and completed by the Suez Canal Convention of 1888.

92. It is because the Egyptian Government has taken over the Suez Canal with the avowed purpose that its future operation should serve the special financial needs and interests of Egypt that this matter has come before us. The action of the Egyptian Government should be considered by the Security Council because it has created widespread concern and apprehension; not only does it represent a disregard for Egypt's obligations, but it also menaces the economic interests of Members of the United Nations. This situation, aggravated by the refusal of the Egyptian Government to entertain proposals for the maintenance of the international system, even with advantageous modifications, is clearly one that must now be considered by the United Nations.

93. The Australian delegation therefore supports the adoption of the item proposed by the United Kingdom and France.

94. As regards the item proposed by Egypt, the Australian delegation sees no need for its inclusion as an additional item. The Egyptian Government, we understand, will be given every opportunity to express its views in the course of the Council's consideration of the item proposed by the United Kingdom and France when the agenda of the Council has been settled. The proposal to inscribe an additional item seems to me to be an attempt to divert the Council's attention from the essential item before it, the action of the Egyptian Government.

95. I would therefore request that separate votes be taken on the two items proposed for our agenda.

96. Mr. NISOT (Belgium) (*translated from French*): The Belgian delegation will express its views on the substance of the items in detail at subsequent meetings. For the moment it merely wishes to state that it will vote in favour of including the first item in the agenda and will abstain in the vote on the inclusion of the second item.

97. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I shall certainly comply with the President's reiterated request that we should confine ourselves in this debate to the question before us, which is a procedural one. I shall therefore not answer certain unwarranted allegations in regard to the actions and policy of my country which were made by the representative of the Soviet Union.

98. Assuming—and it is a charitable assumption—that the representative of the Soviet Union was addressing himself to the procedural question, and that in fact he was trying to make out a case against the formulation of the item submitted by France and the

creire la question proposée par la France et le Royaume-Uni; pour appuyer cette façon de voir, j'ai fait observer que le problème, tel qu'il se présente à nous, ne porte pas sur l'existence du droit que les gouvernements peuvent avoir de nationaliser des entreprises, mais sur l'action unilatérale par laquelle le Gouvernement égyptien a mis fin au système de gestion internationale du canal de Suez, système confirmé et complété par la Convention du canal de Suez de 1888.

92. Si nous sommes saisis de cette question, c'est parce que le Gouvernement égyptien s'est emparé du canal de Suez dans l'intention bien avouée de faire désormais servir sa gestion aux besoins financiers et aux intérêts spéciaux de l'Égypte. Le Conseil de sécurité doit examiner l'acte du Gouvernement égyptien parce que cet acte a suscité un peu partout des préoccupations et des appréhensions; non seulement a-t-il été commis au mépris des obligations de l'Égypte, mais encore il menace les intérêts économiques de divers Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette situation, aggravée par le refus, de la part du Gouvernement égyptien, d'examiner des propositions qui tendaient au maintien du système international, et qui le modifiaient pourtant au profit de l'Égypte, est manifestement une situation que l'Organisation a maintenant le devoir d'examiner.

93. En conséquence, la délégation de l'Australie se prononce pour l'inscription de la question proposée par le Royaume-Uni et la France.

94. En ce qui concerne la question présentée par l'Égypte, la délégation australienne ne voit pas la nécessité de l'inscrire en tant que point supplémentaire. Il nous semble qu'au cours du débat que le Conseil consacra à la question proposée par le Royaume-Uni et la France, une fois l'ordre du jour adopté, le Gouvernement égyptien aura amplement l'occasion d'exposer ses idées. Il me semble qu'en proposant d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire, on cherche à détourner l'attention du Conseil de la question essentielle dont il est saisi, c'est-à-dire l'acte du Gouvernement égyptien.

95. Je propose donc de voter séparément sur les deux points que l'on nous propose d'inscrire à notre ordre du jour.

96. M. NISOT (Belgique): La délégation belge s'exprimera amplement sur le fond des questions lors de nos prochaines séances. Pour le moment, elle se borne à dire qu'elle votera pour l'inscription de la question qui constitue le point 2 de l'ordre du jour et qu'elle s'abstiendra lors du vote sur la question de l'inscription du point 3.

97. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Bien entendu, je me conformerai à la demande, que le Président nous a adressée à plusieurs reprises, de nous borner, lors du présent débat, à la question dont nous sommes saisis et qui est une question de procédure. Par conséquent, je m'abstiendrai de répondre à certaines allégations injustifiées que le représentant de l'Union soviétique a formulées en ce qui concerne la manière d'agir et la politique de mon pays.

98. Je veux croire — et c'est là une supposition charitable — que le représentant de l'Union soviétique parlait de la question de procédure et qu'il essayait en réalité de démontrer la faiblesse de l'exposé de la question par la France et le Royaume-Uni; je me

United Kingdom, I shall confine myself to attempting briefly to make out a case against the espousal by the representative of the Soviet Union of the item proposed by Egypt, and his request that it be given priority. The substantive matters raised will no doubt be dealt with later, when we come to the substantive debate.

99. I am bound to say that it is very curious to find the representative of the Soviet Union supporting the Egyptian point of view in this matter and casting doubt on the competence of the Security Council. For many years the Soviet Government was consistent in upholding a very different and, in fact, a contrary opinion.

100. I think it is germane to remind the Council of what the Soviet Government stated in a note to Turkey on 24 September 1946, for example. Speaking then of the Suez Canal, this note said:

"In relation to these world waterways, it is in fact necessary to establish international control with the participation of the most interested Powers."

101. Now, if the representative of the Soviet Union wishes to argue, as I have heard his predecessor argue before, that this was ten years ago and that circumstances have changed, I think I might draw his attention to the fact that this view has been reiterated more recently, and on more than one occasion. I recall that in 1954, which was only two and a half years ago, the representative of the Soviet Union at the time, the late Mr. Vyshinsky, took the same line. I should like to quote what he said on 29 March 1954 in the Security Council:

"The principle of free navigation laid down by the Convention of Constantinople of 1888 must, of course, be respected [664th meeting, para. 56]."

102. I found an extract from a book entitled "The Suez Canal", published in Moscow by the State Publishing House of Geographical Literature, also as recently as 1954, which contains among other remarks this statement: "No single State should try to obtain a privileged position on the Canal."

103. In the face of these previous statements by the Soviet Government, when looking for reasons behind the espousal of the Egyptian item I think one is justified in wondering what has inspired this *volte-face*. What is the reason behind the otherwise surprising defence of illegal Egyptian action and this astonishing solicitude for the provisions of the Charter regarding domestic jurisdiction?

104. I do not think that we have to look very far for the answer. I think it is germane to the point at issue to examine briefly the Soviet rôle in the whole series of events preceding and following the Egyptian Government's action against the Canal. Even before this act, the Soviet attitude in the Middle East was clearly revealed.

105. The first major step in the chain of events which has brought us here was, of course, the arms deal of

bornerai donc à essayer très brièvement de démontrer que le représentant de l'Union soviétique n'est pas fondé à faire sienne la question proposée par l'Egypte ni à demander qu'elle reçoive la priorité. Quant aux questions de fond qui ont été effleurées, nous aurons sans aucun doute à nous en occuper plus tard, quand nous en viendrons à la discussion du fond du problème.

99. Je dois avouer qu'il est très étrange de voir le représentant de l'Union soviétique appuyer la thèse de l'Egypte en la matière, et émettre des doutes sur la compétence du Conseil de sécurité. Pendant de nombreuses années, l'Union soviétique a toujours soutenu une opinion très différente, en fait l'opinion opposée.

100. Je crois qu'il est pertinent de rappeler au Conseil ce que le Gouvernement de l'Union soviétique déclarait, par exemple, dans la note qu'il a adressée à la Turquie le 24 septembre 1946. A propos du canal de Suez, la note de cette époque disait:

"En ce qui concerne ces voies navigables mondiales, il est effectivement nécessaire d'établir un contrôle international avec la participation des puissances les plus intéressées."

101. Si le représentant de l'Union soviétique désire faire valoir, comme j'ai entendu son prédécesseur le faire auparavant, que cela se passait il y a 10 ans et que la situation a changé, je pourrais appeler son attention sur le fait que la délégation de son pays a exprimé la même idée plus récemment et en plus d'une occasion. Je me rappelle qu'en 1954, c'est-à-dire il n'y a que deux ans et demi, feu M. Vyshinsky, qui représentait l'Union soviétique à cette époque, avait adopté la même attitude. Qu'il me soit permis de citer ce que M. Vyshinsky a dit le 29 mars 1954 au Conseil de sécurité:

"Il est certain qu'il faut respecter la liberté de navigation dont il est question dans la Convention de Constantinople de 1888" [664^e séance, par. 56].

102. J'ai trouvé un extrait d'un ouvrage intitulé *Le canal de Suez* que la section géographique des Services d'édition de l'Etat à Moscou a publié en 1954 également; on y lit notamment la déclaration suivante: "Aucun Etat ne doit essayer d'obtenir pour lui seul une situation privilégiée sur le canal."

103. Quand on essaie de trouver les raisons qui ont incité l'Union soviétique à épouser la cause de l'Egypte, on est justifié, à mon avis, à se demander quelles considérations ont inspiré cette volte-face, étant donné les déclarations que le Gouvernement soviétique a faites par le passé. Quelle raison inspire cette défense, par ailleurs surprenante, d'un acte illégal commis par l'Egypte, et cette étonnante sollicitude pour celles des dispositions de la Charte qui concernent la compétence nationale?

104. Je ne pense pas qu'il faille chercher bien loin la réponse. Je crois qu'il est pertinent en l'occurrence d'examiner brièvement le rôle joué par l'Union soviétique dans toute la série des événements qui ont précédé et suivi les mesures prises contre le canal par le Gouvernement égyptien. Avant même que l'Egypte n'ait agi, l'attitude de l'Union soviétique dans le Moyen-Orient était devenue claire.

105. Le premier des événements importants qui nous ont conduits où nous en sommes aujourd'hui a été,

September 1955. Complementary to this deal, there was the purchase by the Soviet Government of £10 million sterling worth of Egyptian cotton. Was this cotton really needed in the Soviet Union? Not at all. It was a purely political transaction, as the subsequent dumping of the cotton elsewhere by other countries in the Soviet sphere showed, and the Communist bloc had no need of it.

106. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I would ask the representative of the United Kingdom to confine himself to speaking as briefly as possible about the question under discussion. There will be plenty of time to express all points of view when we take up the substance of the matter.

107. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): I had hoped that these facts—and I do not think it can be denied that they are facts—might have been thought to be germane to the subject, but I have in fact completed my exposition. All I would say is that I would expect the Council to approach with open eyes the motives behind the request for priority for the item proposed by Egypt which has been made by the representative of the Soviet Union. I myself certainly shall not support this request, and I am confident that it will be the general view of the Council that it should not be admitted.

108. Mr. CORNUT-GENTILLE (France) (*translated from French*): The French delegation wishes to comment very briefly on some of the statements we have heard.

109. It is plain to all that the Egyptian complaint is merely a manoeuvre. It is based, as the wording the Egyptian Government has chosen for it shows, on a completely incorrect statement of the facts. It is not true that the United Kingdom, France or some other Powers are threatening international peace and security. It is not true that they have violated the Charter. What is true is that no one can believe such an accusation to be well founded. Moreover, if France and the United Kingdom were really threatening Egypt, it would be a matter for astonishment that the Egyptian Government should have waited until those two countries had submitted a complaint on 23 September 1956 before itself applying to the Security Council the following day, 24 September. Furthermore, the Egyptian Press itself, whose relations with the authorities need no comment, was lately writing that there was no risk of war. Hence we cannot take the complaint made against us very seriously.

110. The French delegation will abstain when the inclusion of the Egyptian complaint in the agenda is put to the vote. If the item is nevertheless included, the French delegation will oppose giving it priority.

111. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Members of the Council will understand, I believe, that I can hardly pass over in silence certain remarks which Sir Pierson Dixon addressed to me, as the representative of the Soviet Union, in connexion with my statement. I must say that I am somewhat surprised that Sir Pierson Dixon should have attempted to turn our discussion in the Council, concerning the inclusion in the agenda of the two items submitted respectively by the United Kingdom and France and by Egypt, into a

de toute évidence, le marché d'armes de septembre 1955. En complément de ce marché, le Gouvernement de l'Union soviétique a acheté pour 10 millions de livres sterling de coton égyptien. L'Union soviétique avait-elle vraiment besoin de ce coton? Pas du tout! Il s'agissait d'une transaction purement politique, comme en témoigne le fait que d'autres pays d'obédience soviétique ont procédé ailleurs à un dumping de coton; le bloc communiste n'en avait aucunement besoin.

106. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je prie le représentant du Royaume-Uni de se borner à parler le plus brièvement possible du problème que nous examinons. Nous aurons assez de temps pour exposer tous les points de vue quand nous aborderons le fond de la question.

107. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: J'avais espéré que le Conseil ne considérerait pas ces faits — et l'on ne peut pas nier, il me semble, qu'il s'agisse de faits — comme étrangers au sujet; d'ailleurs, j'ai fini. Je dirai seulement que je ne doute pas que le Conseil n'examine avec vigilance les motifs qui ont poussé le représentant de l'Union soviétique à demander la priorité pour la question proposée par l'Egypte. Pour ma part, je m'abstiendrai, bien entendu, d'appuyer cette demande et je suis sûr que les membres du Conseil s'accorderont pour la considérer comme inacceptable.

108. M. CORNUT-GENTILLE (France): La délégation française désire présenter une très brève mise au point à propos de certaines déclarations que nous avons entendues.

109. Il est évident ici pour tous que la plainte de l'Egypte constitue seulement une manoeuvre. Elle se fonde, d'après le libellé même qui lui a été donné par le Gouvernement égyptien, sur des faits entièrement inexactes. Il n'est pas vrai que le Royaume-Uni, la France ou certaines autres puissances menacent la paix et la sécurité internationales. Il n'est pas vrai qu'elles aient violé la Charte. Ce qui est vrai, c'est que personne ne doit croire à la réalité d'une telle accusation. D'ailleurs, si la France et le Royaume-Uni menaçaient réellement l'Egypte, on pourrait s'étonner que le Gouvernement égyptien ait attendu le dépôt d'une plainte par ces deux pays, le 23 septembre 1956, pour recourir, le lendemain 24, au Conseil de sécurité. En outre, la presse égyptienne, dont on sait les relations avec le pouvoir, écrivait elle-même ces temps derniers qu'il n'y avait aucun risque de guerre. Aussi ne pouvons-nous prendre très au sérieux l'accusation portée contre nous.

110. La délégation française s'abstiendra lors du vote sur l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par l'Egypte. Si celle-ci était néanmoins inscrite, la délégation française s'opposerait à ce que priorité lui soit donnée.

111. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Les membres du Conseil comprendront sans doute qu'il m'est difficile de laisser passer les observations que sir Pierson Dixon vient d'adresser au représentant de l'Union soviétique, à l'occasion de son discours. J'avoue que je suis quelque peu surpris que sir Pierson Dixon ait voulu faire dévier notre débat, qui porte sur l'inscription à l'ordre du jour des deux points proposés, d'une part, par le Royaume-Uni et la France, et, d'autre part, par l'Egypte, et qu'il ait voulu l'orienter vers

discussion on the policy of the Soviet Union. Obviously, the policy of the Soviet Union, even on the Suez question, is not at issue here today.

112. Sir Pierson Dixon attempted to find contradiction between the statements concerning freedom of navigation through international waterways which the Soviet Government has made at various times and the position which the Soviet Government now holds. But there is no contradiction here. Now, as in the past, the Soviet Government is in favour of freedom of navigation through international canals. That is the principle the Soviet Government defends.

113. To the best of our knowledge, the Egyptian Government too has stated that it guarantees freedom of passage through the Canal to all ships. And, I might say, the clearest possible evidence that this guarantee is being honoured is the fact, of which we all are aware, that British ships are passing back and forth through this Canal in complete freedom, just as they did before the Egyptian Government nationalized the Suez Canal Company. And it is not the Egyptian Government which is disturbing order in the Canal by withdrawing the pilots who, as we all know, are absolutely indispensable to the normal operation of the Canal.

114. As to the matter of the Soviet Union's sales of arms, Sir Pierson Dixon knows, I think, that the United Kingdom has sold and is still selling arms to various countries in the Near East. If Sir Pierson Dixon wants us to exchange information about who has been supplying weapons to whom in the Near East, when, and for what purposes, I can assure him that we on our side shall raise no difficulties.

115. Statements have also been made here to the effect that the complaint that has been put forward by the Egyptian Government for consideration by the Security Council is a propaganda step, a manoeuvre, and so forth. That, of course, is easy to say in the absence of an Egyptian representative at the Security Council table. I should like the representative of the Egyptian Government himself to answer these charges. Unfortunately, he is not at this table. I believe he will yet have the opportunity to explain his position on this matter in detail, and that he will be able to give factual evidence to show whether this is really a propaganda manoeuvre or whether the Egyptian complaint corresponds to the facts.

116. In my brief statement today I did not attempt any estimate of the actions of the French and British Governments. I merely mentioned a few well-known facts—by no means all of them—regarding certain activities which, in the opinion not only of the Soviet Government but of many other Governments, too, are creating or could create a threat to international peace and security in that region. That was why I supported the proposal that the Security Council should discuss this question, with a view to bringing about a peaceful settlement of the conflict.

117. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I wish to speak as the representative of CUBA.

118. At this stage of the debate I must express our views on the matter under discussion, and I shall do

un examen de la politique de l'Union soviétique. De toute évidence, ce n'est pas la politique de l'Union soviétique, fût-ce au sujet de la question de Suez, qui est l'objet de la présente discussion.

112. Sir Pierson Dixon a voulu voir une contradiction entre les déclarations que le Gouvernement de l'Union soviétique a faites à diverses époques au sujet de la liberté de navigation sur les voies internationales et la position qui est aujourd'hui la sienne. Or cette contradiction n'existe pas. Aujourd'hui, comme par le passé, le Gouvernement soviétique est partisan de la liberté de la navigation sur les canaux internationaux. C'est là le principe que défend le Gouvernement de l'Union soviétique.

113. Pour autant que nous le sachions, le Gouvernement égyptien a également déclaré qu'il garantit à tous les navires la liberté de la navigation sur le canal de Suez. Il est un fait très simple qui prouve que cette garantie est réelle: chacun sait que les navires britanniques passent par le canal en toute liberté, dans les deux sens, comme ils le faisaient avant que le Gouvernement égyptien n'ait nationalisé la Compagnie du canal de Suez. Et ce n'est pas le Gouvernement égyptien qui trouble l'ordre dans le canal en rappelant les pilotes qui, on le sait, sont absolument indispensables au fonctionnement normal du canal.

114. En ce qui concerne les armes vendues par l'Union soviétique, sir Pierson Dixon n'ignore pas que le Royaume-Uni a vendu et vend encore des armes à divers pays du Moyen-Orient. Si sir Pierson Dixon désire que nous échangeons des renseignements pour savoir quels pays ont fourni des armes à quels autres pays du Moyen-Orient, quand et à quelles fins, nous n'y voyons aucun inconvénient.

115. On a dit ici que la plainte soumise au Conseil par le Gouvernement égyptien était un acte de propagande, une manoeuvre, et ainsi de suite. Il est évidemment facile de tenir de tels propos en l'absence d'un représentant de l'Égypte au Conseil de sécurité. Je voudrais que le représentant du Gouvernement égyptien réponde lui-même à ces allégations. Malheureusement, il n'est pas assis à la table du Conseil. Je crois qu'il sera en mesure de fournir une explication détaillée de sa position et qu'il démontrera concrètement s'il s'agit vraiment d'une manoeuvre de propagande ou si la plainte de l'Égypte repose sur des faits.

116. Dans la brève déclaration que j'ai faite aujourd'hui, je n'ai voulu porter aucun jugement sur les actes des Gouvernements du Royaume-Uni et de la France. Je me suis borné à présenter quelques faits connus de tous — je suis loin d'avoir tout dit — au sujet de mesures qui, de l'avis du Gouvernement soviétique, mais aussi de nombreux autres gouvernements, constituent ou peuvent constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales dans cette région du monde. C'est précisément pourquoi j'ai appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil examine cette question en vue d'aboutir à un règlement pacifique de ce conflit.

117. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je prends la parole en qualité de représentant de CUBA.

118. Devant, au point où en est arrivé le débat, faire connaître mon sentiment sur le problème en discus-

so very briefly. We shall vote in favour of the agenda in the form in which it has been submitted, that is to say, in favour of the inclusion of both items and of their discussion in the order in which they appear.

119. We think that a peaceful solution will most easily be found—and to find it is the Security Council's duty under the United Nations Charter—if the views of all the parties concerned can be made known. In our view, that cannot be achieved if the item submitted for our consideration by the Egyptian Government is rejected.

120. Our position with regard to the adoption of the agenda in no way prejudices our position with regard to the substance of the question. When the substance of the question is discussed, we shall explain our views and cast our vote in accordance with the traditions of our country, which has at all times advocated the strictest respect for the principles of the United Nations Charter, of treaties and of the rules of international law.

121. Speaking now as PRESIDENT, I consider that, in accordance with the proposal made by the representative of Australia, we should first take separate votes on items 2 and 3 of the provisional agenda. If both items are adopted, we shall discuss and vote on the proposal made by the representative of the Soviet Union.

122. We shall accordingly proceed to vote on the proposal for the inclusion of item 2 in the agenda.

A vote was taken by show of hands.

The proposal was adopted unanimously.

123. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): We shall now vote on the proposal for the inclusion of item 3 in the agenda.

A vote was taken by show of hands.

In favour: China, Cuba, Iran, Peru, Union of Soviet Socialist Republics, United States of America, Yugoslavia.

Against: None.

Abstaining: Australia, Belgium, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The proposal was adopted by 7 votes to none, with 4 abstentions.

The agenda was adopted.

124. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): As I understand it, there are three proposals as to the procedure which the Council should adopt for the discussion of the two items on the agenda. Unless I am mistaken, the first proposal, which was made by Sir Pierson Dixon, was that the items should be considered in the order in which they appeared on the provisional agenda. Secondly, there was my proposal that we should first consider the item submitted by the Government of Egypt. Finally, if I am not mistaken, a third proposal was made by the Yugoslav representative, to the effect that both items should be discussed simultaneously.

125. Since the Yugoslav representative has proposed the simultaneous discussion of both items, and in order to make the Council's task easier, I shall not press my

sion, je le ferai très brièvement. Je voterai pour l'ordre du jour que nous avons sous les yeux, c'est-à-dire pour que le Conseil examine les deux points qui y figurent, et cela dans l'ordre où ils se lisent.

119. J'estime qu'il est indispensable, si l'on veut arriver à une solution pacifique, ce qui est le devoir du Conseil de sécurité en vertu de la Charte des Nations Unies, que l'on puisse connaître le point de vue de toutes les parties intéressées. Cela ne se pourrait pas, à notre avis, si nous refusons de considérer la question que le Gouvernement égyptien propose à notre examen.

120. L'attitude que ma délégation adopte à l'égard de l'ordre du jour ne doit absolument pas préjuger notre position quant au fond de la question. Au cours du débat sur le fond même du problème, j'exprimerai mon opinion et je voterai conformément à la tradition de mon pays qui a toujours préconisé le respect le plus absolu des principes de la Charte des Nations Unies, des traités et des règles du droit international.

121. Parlant maintenant en ma qualité de PRESIDENT, j'estime qu'il convient de voter d'abord sur l'ordre du jour provisoire en séparant le point 2 du point 3, comme le propose le représentant de l'Australie. Si le Conseil adopte les deux points, il examinera ensuite la proposition du représentant de l'Union soviétique et se prononcera à son sujet.

122. J'invite donc les membres du Conseil à voter sur la proposition d'inscription du point 2 à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, la proposition est adoptée.

123. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Nous allons voter maintenant sur la proposition d'inscription du point 3 à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Iran, Pérou, Union des Républiques socialistes soviétiques, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

Vote contre: néant.

S'abstiennent: Australie, Belgique, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 7 voix contre zéro, avec 4 abstentions, la proposition est adoptée.

L'ordre du jour est adopté.

124. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Si je comprends bien, nous sommes saisis de trois propositions sur la façon dont le Conseil doit poursuivre l'examen des deux questions inscrites à l'ordre du jour. Sauf erreur, la première proposition, celle de sir Pierson Dixon, tend à examiner les questions dans l'ordre même où elles figurent à l'ordre du jour provisoire. Puis il y a eu une deuxième proposition, la mienne; elle tend à examiner en premier lieu la question proposée par le représentant de l'Egypte. Enfin, si je ne m'abuse, il y a eu une troisième proposition, celle du représentant de la Yougoslavie, qui tend à examiner simultanément les deux questions.

125. Puisque nous sommes saisis d'une proposition du représentant de la Yougoslavie tendant à examiner simultanément les deux questions, je n'insisterai pas,

proposal that priority should be given to the item submitted by the Egyptian Government. I support the proposal made by the representative of Yugoslavia that the Council should discuss both items simultaneously, since in reality they merely represent the expression of two different positions, two different points of view, on one and the same contentious matter.

126. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I do not consider that there is any proposal by the United Kingdom representative, because it is the normal procedure to deal with the first item first and the second second. In my judgement, the United Kingdom representative has not made any proposal to this effect. I also consider that the representative of Yugoslavia has not made any formal proposal as yet, but merely a suggestion. The only proposal before us is that made by the representative of the Soviet Union, and that is why it was put to the vote. If the representative of Yugoslavia wishes to make a proposal, I shall receive it with the greatest pleasure.

127. Mr. BRILEJ (Yugoslavia): I wish to make the position of my delegation clear. The President was right. In my statement I did not make a formal proposal that both items should be discussed simultaneously simply because I was waiting for the stage of our debate when the order of the items would be discussed.

128. I now move formally the proposal that we discuss both items simultaneously, for the reasons given in my statement.

129. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I consider that the representative of the Soviet Union has withdrawn his proposal and that the only proposal now before us is that of the representative of Yugoslavia, to the effect that both items should be discussed simultaneously. I shall put this proposal by the Yugoslav representative before the Council for discussion.

130. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): For reasons which I explained earlier in this discussion, I shall not be able to support—in fact, I shall have to vote against—the proposal that both items be discussed simultaneously. As I said in my earlier statement, I assume that the Security Council will wish to take up and deal with first the item which figures first on the agenda, in accordance with its normal procedure. That is my position.

131. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Sir Pierson Dixon said, a short time ago, that the Council must approach the question before it objectively. Surely it is clear that the first condition of objectivity is to enable the other party to this dispute to explain its position. That is so obvious, I believe, that it requires no proof.

132. The only possible decision in the present case is to debate the two items simultaneously, which will enable both sides to explain their positions. Any other decision or, to be more precise, the decision proposed by Sir Pierson Dixon, would be one-sided and would indicate that the Council was putting obstacles in the way of an objective examination of this problem. I do not think that the Security Council will take that position.

pour faciliter la tâche du Conseil, sur ma proposition qui visait à donner la priorité à la question présentée par le représentant de l'Égypte. J'appuie la proposition du représentant de la Yougoslavie en faveur de l'examen simultané des deux points, car, au fond, ces deux points représentent simplement l'expression de deux positions différentes, de deux points de vue différents à l'égard d'une seule et même question litigieuse.

126. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'estime que le Conseil n'est saisi d'aucune proposition de la part du représentant du Royaume-Uni, car il est normal d'examiner en premier ce qui vient en premier, et en second ce qui vient en second. A mon avis, le représentant du Royaume-Uni ne nous a pas à cet égard présenté une proposition à proprement parler. J'estime, de même, que le représentant de la Yougoslavie n'a formulé jusqu'à présent aucune proposition, mais s'est borné simplement à émettre une idée. La seule proposition formulée était celle du représentant de l'Union soviétique: c'est pourquoi je l'ai mise aux voix. Si le représentant de la Yougoslavie souhaite formuler une proposition, nous en prendrons connaissance avec plaisir.

127. M. BRILEJ (Yougoslavie) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais préciser la position de ma délégation. Le Président a raison. Si je n'ai pas proposé formellement d'examiner les deux questions simultanément, c'est parce que j'attendais que le Conseil en vint à la discussion de l'ordre dans lequel il aborderait l'examen de ces questions.

128. Je propose donc formellement d'examiner simultanément les deux questions dont nous sommes saisis, pour les raisons que j'ai exposées dans mon intervention.

129. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): J'estime que le représentant de l'Union soviétique a retiré sa proposition et que le Conseil n'est plus saisi que de la proposition, faite par le représentant de la Yougoslavie, d'examiner les deux questions simultanément. J'invite les membres du Conseil à discuter cette motion.

130. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Pour les raisons que j'ai exposées au début de ce débat, je ne pourrai pas appuyer la proposition tendant à examiner simultanément les deux points; je devrai même voter contre cette proposition. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je présume que le Conseil de sécurité voudra procéder d'abord à l'examen du point qui figure le premier à l'ordre du jour, conformément à sa procédure habituelle. Telle est ma position.

131. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Sir Pierson Dixon nous a dit, il n'y a pas très longtemps, que le Conseil de sécurité devait aborder objectivement l'examen de la question dont il est saisi. Il me semble que la première condition de l'objectivité est de donner à l'autre partie à ce différend l'occasion d'exposer ses vues. Cela me paraît l'évidence même.

132. La seule décision possible en l'occurrence est d'examiner simultanément les deux questions, ce qui permettra aux deux parties de définir leur position. Toute autre décision, ou plutôt la décision que préconise sir Pierson Dixon, serait une décision partielle qui montrerait que le Conseil entend empêcher un examen objectif de cette question. Je ne pense pas que le Conseil de sécurité veuille agir ainsi.

133. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I shall put to the vote the proposal by the representative of Yugoslavia, that both items should be discussed simultaneously.

A vote was taken by show of hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: Australia, Belgium, Cuba, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: China, Iran, Peru.

The proposal was rejected by 6 votes to 2, with 3 abstentions.

134. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I should like, as the representative of CUBA, to explain my vote. I voted against the Yugoslav representative's proposal because I consider that, when the first item is discussed, the representative of Egypt will, also, have an opportunity to take part in the debate. He will be able to express his views on this matter in full.

135. Mr. ABDOH (Iran) (*translated from French*): My delegation abstained when the Yugoslav proposal was put to the vote for the following reason. We at first took the view that, as items 2 and 3 of the agenda were closely related, they should be examined simultaneously. But, after careful consideration, we came to the conclusion that it would be preferable to discuss the two items separately. We hope, as I said a moment ago, that, during the discussion of item 2, no effort will be spared to find a peaceful solution of the problem acceptable to all the parties concerned. We are afraid, therefore, that item 3, by its very nature, may give rise to a discussion likely to disturb the harmony of the debate and the spirit of understanding which should pervade it. That is why we now think that it would be better first to discuss item 2 separately.

136. Of course, if the Council fails to find an equitable solution of the question, it will then have to discuss item 3, because that item has just been officially included in the agenda, and there should be nothing to prevent discussion of it, if necessary.

137. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I take the floor merely to note and take cognizance of the declaration of the President of the Security Council that, in the discussion of item 2 on our agenda, Egypt will be given every opportunity to explain its position on the Suez problem.

138. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): My feeling is that if, as the United Kingdom and France have proposed, and, as I hope, the Council agrees, Egypt is invited to take part in our proceedings, that country will undoubtedly have the right to explain its views, in accordance with the rules of procedure of the Security Council.

139. Mr. TSIANG (China): The two items which we have agreed to put on our agenda are of course interrelated. A case might be made for their simultaneous discussion. Upon closer examination, I find that the two items are in fact distinct. Item 2 is in fact centred on one point, namely, the nationalization by

133. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je mets aux voix la proposition, faite par le représentant de la Yougoslavie, de discuter les deux questions simultanément.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

Votent contre: Australie, Belgique, Cuba, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Chine, Iran, Pérou.

Par 6 voix contre 2, avec 3 abstentions, la proposition est rejetée.

134. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): En qualité de représentant de CUBA, je voudrais expliquer mon vote. J'ai voté contre la proposition du représentant de la Yougoslavie parce que j'estime qu'au moment où le Conseil sera appelé à examiner la première question, le représentant de l'Egypte aura l'occasion, lui aussi, de participer à la discussion. Il pourra alors exposer en détail ses vues sur la question.

135. M. ABDOH (Iran): Nous nous sommes abstenus lors du vote sur la proposition yougoslave pour la raison suivante: ma délégation estimait, tout d'abord, que puisque les points 2 et 3 de l'ordre du jour étaient liés, il fallait les examiner simultanément. Mais après avoir mûrement réfléchi, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il serait préférable de discuter ces deux points séparément. Nous espérons en effet, comme je l'ai dit tout à l'heure, qu'au cours de la discussion du point 2 aucun effort ne sera épargné pour essayer de trouver un règlement pacifique du problème, acceptable pour toutes les parties intéressées. Nous craignons par conséquent que le point 3, par sa nature même, n'entraîne une discussion susceptible de compromettre l'harmonie du débat et l'esprit de compréhension qui doit y présider. C'est pourquoi nous pensons maintenant qu'il vaut mieux discuter tout d'abord le point 2 séparément.

136. Il est bien entendu que, s'il ne parvient pas à trouver une solution équitable de la question, le Conseil devra alors discuter le point 3, car ce point vient d'être inscrit officiellement à l'ordre du jour et aucun obstacle ne doit s'opposer à ce qu'il soit mis en discussion, le cas échéant.

137. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Si je prends la parole, c'est uniquement pour prendre acte de la déclaration que vient de faire le Président du Conseil de sécurité, à savoir que, pendant la discussion du point 2 de notre ordre du jour, l'Egypte aura toute latitude d'exposer ses vues sur la question de Suez.

138. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Si, comme le proposent le Royaume-Uni et la France, le Conseil décidait d'inviter l'Egypte à participer à ses délibérations — je l'espère pour ma part — l'Egypte aurait certainement le droit d'exposer ses vues, conformément au règlement intérieur du Conseil de sécurité.

139. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: De toute évidence, il existe un lien entre les deux questions que nous avons décidé d'inscrire à notre ordre du jour. On pourrait plaider l'opportunité d'un examen simultané des deux questions. Après les avoir étudiées de plus près, je constate qu'il s'agit en fait

Egypt of the Suez Canal Company. Item 3 is centred on the actions of some Powers, particularly France and the United Kingdom, subsequent to Egyptian nationalization of the Suez Canal Company.

140. I thought that the natural course of action for the Council would be, when the item proposed by France and the United Kingdom came up, that the representatives of those two countries would present their reasons for bringing that question to the Council and that Egypt would be given a full opportunity to answer on that occasion.

141. Later, when we take up item 3, the Egyptian representative will naturally present his case as regards French and British actions subsequent to the nationalization, and I am sure the French and British representatives will have a full opportunity to answer and that all members of the Council—the rest of us—will have a full opportunity to discuss these items as they come up.

142. That is the reason why I abstained on this vote. This is how I visualize the future conduct of this whole debate.

143. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In accordance with the Council's decision, the two items will be discussed separately. Item 2 of our agenda will be discussed first and item 3 second.

144. We now have to consider the proposal made by the United Kingdom representative, and supported by the representative of France, that the representative of Egypt should be invited to take part in the next meeting, if it is agreed to adjourn, when we begin our discussion of this issue.

145. The Council must also take a decision regarding the request submitted by the representative of Israel [S/3657] that he should be permitted to take part in the discussion as an interested party.

146. I should like to know, first, whether there is any objection to inviting the representative of Egypt to the Council at the appropriate time.

In the absence of any objection, it was so decided.

147. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): I should now like to know whether there is any objection to the invitation of the representative of Israel.

148. Mr. WALKER (Australia): I do not wish to raise any objection to the suggestion that Israel should participate in our discussion, but I do wish to point out that the letter from the Permanent Representative of Israel was distributed to the members of the Council this afternoon, and that, engaged as we have been, it has not been possible to give the matter very much consideration. The request does raise some considerations on which I, for one, would like to have the opportunity of consultation with my Government.

149. I should like to suggest that it would be advantageous to defer our consideration of this request until the next meeting of the Council on this subject, and I should like to propose that the consideration of the Israel request be deferred until that time.

de deux questions distinctes. Le point 2 porte essentiellement sur une question, la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez par l'Égypte. Le point 3 concerne essentiellement les mesures prises par certaines puissances, notamment la France et le Royaume-Uni, à la suite de la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez par l'Égypte.

140. J'ai pensé qu'en réalité la méthode de travail que notre conseil devrait normalement suivre serait la suivante: lorsque le Conseil examinerait la question proposée par le Royaume-Uni et par la France, les représentants de ces deux pays exposeraient les raisons qui les ont incités à soumettre la question au Conseil et l'Égypte aurait, à cette occasion, toute latitude de répondre.

141. Puis, lorsque nous examinerons le point 3, le représentant de l'Égypte présentera sa thèse au sujet des mesures prises par la France et le Royaume-Uni à la suite de la nationalisation et, j'en suis certain, les représentants de la France et du Royaume-Uni auront toute latitude de répondre et tous les autres membres du Conseil auront toute latitude de discuter de ces questions lorsque le Conseil sera appelé à les examiner.

142. C'est pourquoi je me suis abstenu lors du vote. Voilà comment j'envisage l'organisation future de tout ce débat.

143. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Comme le Conseil de sécurité en a décidé, les deux questions seront examinées séparément: le Conseil examinera d'abord le point 2 de son ordre du jour, il abordera ensuite l'examen du point 3.

144. Le Conseil doit se prononcer sur la proposition, faite par le représentant du Royaume-Uni et appuyée par le représentant de la France, d'inviter le représentant de l'Égypte à participer à sa prochaine séance, au cas où le Conseil ajournerait ses travaux, c'est-à-dire à la séance où il abordera la discussion de fond.

145. Les membres du Conseil doivent également prendre une décision au sujet de la demande faite par le représentant d'Israël [S/3657] qui voudrait aussi être autorisé à prendre part aux débats du Conseil, son pays se trouvant au nombre des parties intéressées.

146. Je désire savoir maintenant s'il n'y a aucune objection à ce que le représentant de l'Égypte soit invité, en temps utile, à assister au Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

147. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Je désire savoir maintenant s'il n'y a aucune opposition à ce que le représentant d'Israël soit invité.

148. M. WALKER (Australie) [*traduit de l'anglais*]: Je ne voudrais pas m'opposer à l'idée d'appeler Israël à prendre part à notre discussion. J'aimerais cependant faire ressortir que les membres du Conseil n'ont eu communication de la lettre du représentant permanent d'Israël que cet après-midi et qu'étant fort occupés nous n'avons pas été en mesure d'accorder beaucoup d'attention à cette question. Cette demande soulève en effet certaines considérations et, pour ma part, j'aimerais avoir la possibilité de consulter mon gouvernement à ce sujet.

149. Je pense qu'il serait utile de reporter l'examen de cette demande à la prochaine séance que le Conseil consacrerait à cette question; je propose donc de différer jusqu'à ce moment-là l'examen de la demande d'Israël.

150. Mr. ABDON (Iran) (*translated from French*): My delegation would have some objections to the appearance of the Israel representative before the Security Council. We do not consider that in the present case the interests of Israel are specially affected, within the meaning of the United Nations Charter. Moreover the question at issue is highly specialized and, by its very nature, complicated; and I do not think it would be desirable for the Security Council to complicate it still further.

151. I should add that, if the representative of Israel were present at the Council's proceedings, other interested Governments might express a desire to send their representatives here also. The spirit of the Charter, I think, is that only the members of the Security Council should take part in the discussions held here, and that, as an exceptional measure, when the interests of another Member of the United Nations are genuinely affected, that Member should be given the right to participate in our proceedings.

152. In the present case I do not consider that either legal or political considerations, or considerations of expediency, provide any grounds for granting Israel's request.

153. On the other hand, I have no objection to the proposal for deferring the discussion of this matter which has just been made by the representative of Australia; I agree with him that we should do well to consult our Governments on this question. I shall not oppose this procedural motion.

154. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): If there are no objections, I shall consider the Australian proposal that further discussion of this matter should be deferred until the next meeting adopted.

It was so decided.

155. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): There remain before us only two proposals: first, the United Kingdom proposal, supported by France and the United States, that the Security Council should agree to meet again on 4 October at 3 p.m., and the second, the Iranian proposal, that it should agree to adjourn until 5 October at 3 p.m.

156. Mr. SOBOLEV (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): Although the dates proposed are not far apart, I should nevertheless prefer the adoption of the Iranian representative's proposal. That would enable all the Ministers concerned to take part in the Security Council's meetings—which, I think, would be useful for the Council's work.

157. On behalf of the Soviet delegation, therefore, I should like to support the proposal put forward by the representative of Iran.

158. Mr. BELAUNDE (Peru) (*translated from Spanish*): I do not think it actually makes much difference whether we meet on Thursday or on Friday; but if it is felt that the extra day will be to the convenience of the guests whom we hope to see here, my delegation would be inclined to favour the later date, that proposed by Iran.

159. Sir Pierson DIXON (United Kingdom): The question of arranging a time for a future meeting is normally one which we have no difficulty in deciding round this table, because we are the people whose con-

150. M. ABDON (Iran): Ma délégation aurait des objections à ce que le représentant d'Israël se présente devant le Conseil de sécurité. Nous estimons qu'en la circonstance les intérêts d'Israël ne sont pas particulièrement affectés, au sens où la Charte des Nations Unies le prévoit. D'autre part, il s'agit en l'espèce d'une question très particulière, d'une question compliquée en raison même de sa nature et je ne pense pas qu'il soit opportun, de la part du Conseil de sécurité, de la compliquer encore davantage.

151. Je dois ajouter que, si le représentant d'Israël assistait aux délibérations du Conseil, d'autres gouvernements intéressés pourraient manifester le désir d'envoyer également leurs représentants ici. J'estime que, d'après l'esprit de la Charte, seuls les membres du Conseil de sécurité devraient participer aux débats qui se déroulent ici et qu'exceptionnellement, lorsque les intérêts d'un autre Membre de l'Organisation des Nations Unies sont vraiment affectés, le droit de participer à nos délibérations devrait lui être accordé.

152. En l'occurrence, j'estime que, ni sur le plan juridique, ni sur le plan politique, ni pour des motifs d'opportunité, il n'y a de raison d'accéder à la demande d'Israël.

153. Par contre, je ne vois aucune objection à la proposition tendant à différer l'examen de cette demande qui vient d'être faite par le représentant de l'Australie; je suis d'accord avec lui pour estimer que cette question mérite que nous consultations nos gouvernements. Je ne m'opposerai pas à cette motion de procédure.

154. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): S'il n'y a pas d'objections, je considérerai comme adoptée la proposition faite par le représentant de l'Australie d'ajourner à la prochaine séance du Conseil la discussion de cette question.

Il en est ainsi décidé.

155. Le PRESIDENT (*traduit de l'espagnol*): Il ne reste que deux propositions à examiner: d'une part celle du Royaume-Uni appuyée par la France et les Etats-Unis, selon laquelle le Conseil de sécurité déciderait de se réunir à nouveau le 4 octobre à 15 heures, et d'autre part celle de l'Iran, selon laquelle nos travaux seraient ajournés au 5 octobre, à 15 heures.

156. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: Même si les dates qu'on nous propose ne sont pas très éloignées l'une de l'autre, je préférerais néanmoins que soit adoptée la proposition du représentant de l'Iran. Cette proposition permettrait à tous les ministres intéressés de prendre part aux séances du Conseil de sécurité et je pense que cela faciliterait les travaux du Conseil.

157. C'est pourquoi, au nom de la délégation de l'URSS, j'appuie la proposition de l'Iran.

158. M. BELAUNDE (Pérou) [*traduit de l'espagnol*]: Je ne crois pas, à vrai dire, que le fait de nous réunir jeudi ou vendredi fasse une grande différence; si l'on fait valoir que ces 24 heures pourraient laisser plus de latitude aux hôtes que nous attendons, la délégation du Pérou incline à adopter la seconde date, proposée par l'Iran.

159. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Nous n'avons d'ordinaire aucune difficulté à fixer la date de notre prochaine séance, car il s'agit simplement de consulter les personnes réunies

venient. He has to be consulted. In the case before us, however, some difficulty arises from the fact that, in my own case, and I think in the case of others, it is a question of the Foreign Minister coming from a considerable distance. I am afraid that I am not in a position to say here and now whether 5 October would be convenient for Mr. Lloyd. I know that 4 October would be convenient. At the same time, I think it would not be at all reasonable or necessary to press for one particular date against the other. The convenience of others in the same position may be concerned.

160. I would therefore suggest, if the President accepts this suggestion favourably, that the President consult the convenience of delegations as to a day for meeting next week. In effect, that would give us all time to communicate with our capitals and then to inform the President. This would allow the President to set a mutually convenient date.

161. Mr. ABDON (Iran) (*translated from French*): I fully agree with the United Kingdom representative. I do not think the question is a difficult one. In accordance with the rules of procedure, it would perhaps be better to leave it to the President to fix the date of our next meeting. I am sure that he will consult all the delegations concerned, including the Egyptian delegation, before deciding on the date.

162. Mr. NISOT (Belgium) (*translated from French*): I take it that, in accordance with the proposal of the United Kingdom representative, it will be left to the President to decide on the date of the next meeting of the Council, and that the Council will not be convened simply in order to decide on the date of that meeting.

163. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): Unfortunately I shall no longer be President of the Security Council next week; but I have no objection, if the representative of France agrees, to holding rapid consultations in the next few days and fixing the date at 4 or 5 October, in accordance with the wishes of the majority of the members.

164. Mr. CORNUT-GENTILLE (France) (*translated from French*): The French delegation is fully prepared to leave it to the present or future President to decide on the date for our meeting. But I hope that delegations will be in a position to communicate their final opinion within the next twenty-four hours.

165. The PRESIDENT (*translated from Spanish*): In that case the Chair will ask each representative through the Secretariat on 28 September to state which date he prefers, and will then call a meeting on the date chosen by the majority.

The meeting rose at 6.30 p.m.

autour de cette table. Il n'en est cependant pas de même en l'occurrence: en effet, en ce qui me concerne — et je pense que d'autres représentants se trouvent dans le même cas — je dois considérer que notre ministre des affaires étrangères doit venir d'assez loin. Je crains de ne pouvoir dire dès à présent si le 5 octobre est un jour qui conviendra à M. Lloyd, mais je sais que le 4 octobre conviendra parfaitement. Cependant, je ne crois pas qu'il soit juste ou nécessaire d'insister sur telle ou telle date. D'autres peuvent éprouver les mêmes difficultés que nous.

160. Je proposerai donc au Président, s'il le veut bien, de consulter les délégations sur le jour de la semaine prochaine où nous pourrions nous réunir. Une telle solution nous donnerait le temps de communiquer avec nos capitales respectives et d'informer le Président du résultat de nos démarches. Le Président sera alors en mesure de fixer une date qui convienne à tous.

161. M. ABDON (Iran): Je suis tout à fait d'accord avec le représentant du Royaume-Uni. Je crois que ce n'est pas là une question difficile à résoudre. D'après le règlement intérieur, il vaudrait peut-être mieux que la date de notre prochaine séance soit laissée à la discrétion du Président. Je suis certain qu'il la fixera après avoir consulté toutes les délégations intéressées, y compris la délégation de l'Égypte.

162. M. NISOT (Belgique): Je présume que, selon la proposition du représentant du Royaume-Uni, c'est au Président qu'il appartiendra de fixer la date de la prochaine séance du Conseil et que celui-ci ne sera pas uniquement réuni pour déterminer la date de cette séance.

163. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Malheureusement, je ne serai plus Président du Conseil de sécurité la semaine prochaine; mais je ne vois pas d'inconvénient à consulter rapidement les intéressés, ces jours prochains, si le représentant de la France est d'accord, et à fixer la date de la séance au 4 ou au 5 octobre, comme le désire la majorité des membres du Conseil.

164. M. CORNUT-GENTILLE (France): La délégation française est tout à fait d'accord pour s'en remettre à la décision du Président actuel ou du Président futur en ce qui concerne la date de notre réunion. Mais j'exprime le vœu que les délégations soient en mesure de faire connaître leur position finale dans les 24 heures.

165. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'espagnol*): Dans ce cas, je consulterai le 28 septembre, par l'intermédiaire du Secrétariat, tous les représentants, pour qu'ils indiquent quel jour ils choisissent, et je convoquerai le Conseil à la date retenue par la majorité.

La séance est levée à 18 h. 30.